



Assemblée générale

Cinquante-sixième session

56^e séance plénière

Lundi 20 novembre 2006, à 10 h 30
New York

Documents officiels

Présidente : M^{me} Al-Khalifa (Bahreïn)

La séance est ouverte à 10 h 45.

Point 74 de l'ordre du jour (suite)

Rapport de la Cour pénale internationale

Projet de résolution (A/61/L.21)

La Présidente (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que l'Assemblée a tenu le débat sur ce point de l'ordre du jour à ses 26^e et 27^e séances plénières, le 9 octobre 2006.

Je donne la parole au représentant des Pays-Bas qui va présenter le projet de résolution A/61/L.21.

M. Majoor (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter ce matin le projet de résolution intitulé « Rapport de la Cour pénale internationale ».

Outre les États qui sont listés dans le document A/61/L.21, les pays suivants ont indiqué qu'ils souhaitaient se porter coauteurs du texte : Antigua-et-Barbuda, Burundi, Cambodge, Comores, Congo, Costa Rica, Djibouti, Dominique, Gabon, Gambie, Haïti, Îles Marshall, Jamaïque, Libéria, Madagascar, Monténégro, Ouganda, Panama, République centrafricaine, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Tadjikistan, Timor Leste et Zambie. Le nombre total de coauteurs du projet de résolution s'élève ainsi à 103.

Le 9 octobre, le Président de la Cour pénale internationale (CPI) a présenté le deuxième rapport annuel de la CPI à cet organe. Nous avons eu ensuite

un débat très constructif et approfondi et je ne souhaite pas y revenir aujourd'hui. Je voudrais, toutefois, en souligner quelques éléments.

La création de la Cour a été l'événement le plus important de ces dernières années dans le cadre de la longue lutte visant à mettre fin à l'impunité. Il ne peut y avoir de paix durable sans justice, et la justice et la paix sont donc des éléments indispensables qui se complètent. À cet égard, nous continuerons d'œuvrer sans relâche pour que le Statut de Rome soit universel, et c'est donc avec grande satisfaction que nous accueillons les pays qui sont récemment devenus parties au Statut de Rome.

Le rapport annuel de la Cour montre clairement que la CPI est désormais pleinement opérationnelle. La phase judiciaire de ses travaux a commencé, comportant à la fois un travail sur le terrain et des procédures judiciaires au tribunal afin de procéder au jugement des premiers accusés. Nous nous félicitons que la Cour ait récemment établi un bureau de liaison avec l'ONU ici à New York et nous espérons qu'il permettra de renforcer les relations entre les deux organisations et d'en faciliter la communication.

Le rapport de la CPI, tout comme le débat de l'Assemblée générale tenu il y a quelques semaines, a souligné le rôle important que joue la Cour dans notre système multilatéral commun, laquelle vise à mettre fin à l'impunité et à établir la primauté du droit, à défendre et encourager le respect des droits de l'homme et à

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



rétablir et maintenir la paix et la sécurité internationales. L'appui que la Cour a fourni au Tribunal spécial pour la Sierra Leone et sa collaboration dans le cadre de la Commission d'enquête internationale indépendante en sont la preuve.

Le Président de la CPI, dans son exposé devant l'Assemblée générale il y a quelques semaines, a souligné que la coopération entre la Cour et l'ONU, d'une part, et entre la Cour, les États et les organisations internationales et régionales, d'autre part, est essentielle au bon fonctionnement de la Cour, surtout pour ce qui est d'arrêter et de livrer les personnes accusées, de fournir des éléments de preuve, de protéger les témoins et d'exécuter les condamnations. Nous demandons à tous les États d'appuyer les efforts de la Cour à cet égard. Le soutien continu de la société civile doit également être mentionné.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui poursuit principalement trois objectifs. Premièrement, il indique qu'un appui politique existe en faveur de la Cour pénale internationale en tant qu'organisation, en faveur de ses objectifs et du travail qu'elle accomplit.

Deuxièmement, il souligne l'importance des relations entre la Cour pénale internationale et l'Organisation des Nations Unies, que les deux organisations s'emploient à développer sur la base de l'Accord régissant ces relations.

Enfin, il rappelle aux États ainsi qu'aux organisations régionales et internationales qu'il importe de coopérer avec la Cour pénale internationale afin de lui permettre de s'acquitter de ses fonctions.

Les Pays-Bas espèrent qu'en adoptant aujourd'hui ce projet de résolution, l'on aidera la Cour pénale internationale à lutter contre l'impunité et à juger les responsables présumés de crimes graves.

La Présidente (*parle en anglais*) : Nous passons maintenant à l'examen du projet de résolution A/61/L.21. A propos de ce projet de résolution, je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Botnaru (Chef, Service des affaires de l'Assemblée générale) (*parle en anglais*) : Concernant le projet de résolution A/61/L.21, j'informe l'Assemblée générale qu'aux termes de ses paragraphes 7 et 13, l'Assemblée générale soulignerait qu'il importe que l'Accord régissant les relations entre

l'Organisation des Nations Unies et la Cour pénale internationale, qui offre aux deux organisations un cadre dans lequel collaborer étroitement et se consulter sur les questions d'intérêt commun comme le prévoient les dispositions de l'Accord et celles de la Charte, d'une part, et du Statut de Rome, d'autre part, soit appliqué dans son intégralité et que le Secrétaire général fournisse des informations complètes sur les mesures prises à cette fin; et elle prendrait note de la décision prise à sa quatrième session par l'Assemblée des États parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale qui, tout en rappelant que, conformément au paragraphe 6 de l'article 112 du Statut de Rome, l'Assemblée des États parties se réunit au siège de la Cour ou au Siège de l'Organisation des Nations Unies, a choisi de tenir sa sixième session en 2007 à New York et demande au Secrétaire général de fournir les services et installations nécessaires à cette fin, conformément à l'Accord et à sa résolution 58/318 en date du 13 septembre 2004.

En vertu de la décision prise par l'Assemblée générale par sa résolution 58/318, toutes les dépenses afférentes à la prestation de services, à la fourniture d'installations, à la coopération et à tout autre soutien fourni à la Cour pénale internationale ou à l'Assemblée des États parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, dont celles découlant de tout arrangement éventuellement convenu aux termes de l'article 10 de l'Accord, et imputables à l'Organisation des Nations Unies du fait de l'application dudit Accord, seront payées intégralement à l'Organisation.

Aux termes de l'article 10 de l'Accord régissant les relations susmentionné :

« [l']Organisation des Nations Unies convient de fournir à la Cour, sur demande de celle-ci, sous réserve des disponibilités et contre remboursement ou selon tout autre arrangement, les installations et services qui pourraient être nécessaires pour ses travaux, y compris pour les réunions de l'Assemblée des États parties (...), de son bureau ou de ses organes subsidiaires, notamment des services de traduction et d'interprétation, de documentation et de conférence. Si l'Organisation des Nations Unies n'est pas en mesure de satisfaire la demande de la Cour, elle en informe celle-ci raisonnablement à l'avance. »

Par conséquent, en vertu de la résolution 58/318 de l'Assemblée générale et de l'article 10 de l'Accord

régissant les relations, si le projet de résolution est adopté, l'application de ses dispositions n'aurait aucune incidence financière pour l'Organisation des Nations Unies.

La Présidente (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole à la représentante des États-Unis, qui souhaite expliquer la position de son pays avant que nous nous prononcions sur le projet de résolution, je rappelle aux délégations que les explications de vote ou de position sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M^{me} Willson (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les inquiétudes des États-Unis au sujet du Statut de Rome et de la Cour pénale internationale (CPI) sont bien connues. Nous nous inquiétons, notamment, du fait que la Cour déclare avoir compétence sur les ressortissants d'États qui ne sont pas parties au Statut de Rome, y compris les ressortissants des États-Unis, et du fait que les activités de la Cour ne sont pas suffisamment contrôlées, notamment celles du Procureur, celui-ci pouvant ouvrir une enquête sans demander l'approbation préalable du Conseil de sécurité. C'est pourquoi les États-Unis ne se joignent pas au consensus sur le projet de résolution A/61/L.21.

Nos réserves à l'égard de la CPI concernent non pas ses fins mais ses moyens. Nous adhérons pleinement et œuvrons énergiquement au développement de la justice pénale internationale et à la détermination des responsabilités en cas de crimes de guerre, de génocide et de crimes contre l'humanité. Nous avons d'ailleurs été les principaux soutiens des tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda ainsi que du Tribunal spécial pour la Sierra Leone. En outre, nous avons accepté la décision du Conseil de sécurité de saisir la CPI des graves crimes commis dans le Darfour.

Nous respectons les vues des partisans de la CPI et comprenons qu'ils souhaitent voir celle-ci bénéficier d'un soutien universel. En revanche, nous ne sommes pas d'accord avec eux sur le fait que, dans sa forme actuelle, tel que prévu par le Statut de Rome, la CPI peut atteindre comme il faut ces importants objectifs. Comme les années passées, nous nous sommes évertués à travailler dans un esprit constructif avec les partisans de la CPI pour que ce projet de résolution reconnaisse dans ses termes l'existence de divergences de vues légitimes entre les États ainsi que le droit des États à décider de ne pas devenir parties au Statut de

Rome. Cette année encore, les partisans de la CPI ont refusé cette requête pourtant sensée.

Dans le projet de résolution à l'examen, il est fait remarquer que la coopération et l'aide concrète des États, de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales et régionales sont indispensables à la Cour pénale internationale pour s'acquitter de ses fonctions. Il est essentiel de respecter les positions de toutes les parties dans la recherche de moyens pratiques de collaboration et de responsabilisation.

Le projet de résolution à l'examen mentionne l'Accord régissant les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la CPI et demande à l'ONU de fournir à la CPI les services et installations nécessaires pour l'organisation de réunions prévues par la Cour. Sur ce point, nous appelons l'attention sur le paragraphe 3 de la résolution 58/318 de l'Assemblée générale, par lequel il a été décidé que l'ONU serait intégralement remboursée des dépenses afférentes à la prestation de services, à la fourniture d'installations, à la coopération et à tout autre soutien fourni à la Cour pénale internationale en vertu de l'Accord régissant les relations. Or cette obligation de rembourser l'ONU de toute assistance prêtée à la CPI doit impérativement être respectée.

Nous notons qu'au paragraphe 7 du projet de résolution il est demandé au Secrétaire général de fournir des informations complètes sur les mesures prises dans le cadre la mise en œuvre de l'Accord régissant les relations. À ce propos, nous demandons au Secrétaire général de fournir en temps utile à l'Assemblée générale des informations claires sur toute aide fournie par l'ONU à la CPI et sur les mesures prises par l'ONU pour obtenir le remboursement intégral des coûts de cette aide, conformément aux dispositions de la résolution 58/318.

Les États-Unis continueront de jouer un rôle de premier plan dans la défense de la justice pénale internationale et de l'obligation de répondre devant les tribunaux d'actes tels que les crimes de guerre, les génocides et les crimes contre l'humanité. Nous regrettons que des résolutions telles que celle qui va être adoptée aujourd'hui entravent, au lieu de promouvoir, la coopération entre États dans ces efforts.

La Présidente (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/61/L.21. Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/61/L.21?

Le projet de résolution A/61/L.21 est adopté (résolution 61/15).

La Présidente (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 74 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé

Points 47, 112, 113 et 149 de l'ordre du jour

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Rapport du Secrétaire général (A/61/90)

Projet de résolution (A/61/L.24)

Renforcement du système des Nations Unies

Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire

Note du Secrétaire général (A/61/383)

Projet de résolution (A/61/L.24)

Réforme des Nations Unies : mesures et propositions

La Présidente (*parle en anglais*) : Au titre du point 113 de l'ordre du jour, la note du Secrétaire général publiée sous la cote A/61/383 transmet le rapport de l'Organisation mondiale de la santé sur l'intensification du renforcement des capacités dans le secteur de la santé publique à travers le monde.

En ce qui concerne le projet de résolution A/61/L.24, j'attire l'attention des membres sur un certain nombre de corrections, dont le texte est actuellement en cours de distribution dans la salle. Ces corrections seront incorporées dans la version définitive du projet de résolution.

Nous allons commencer par l'examen du projet de résolution A/61/L.24. Ensuite, nous passerons au débat conjoint sur les points 47, 112, 113 et 149 de l'ordre du jour.

Déclaration de la Présidente

La Présidente (*parle en anglais*) : Je suis très heureuse que l'Assemblée soit aujourd'hui saisie d'un projet de résolution sur le renforcement du Conseil économique et social. Ce document résulte d'un processus de consultations qui a été long et parfois

ardu. Nous avons enfin mené à terme ce processus important dans un esprit de compromis authentique.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier toutes les délégations de leur participation active et constructive au processus de consultation sur cette question importante. Je voudrais en particulier exprimer ma très sincère reconnaissance à l'Ambassadeur Verbeke, de la Belgique, et à l'Ambassadeur Diarra, du Mali, pour l'énergie et la détermination avec lesquelles ils ont mené les consultations, et féliciter M. Ruiz Massieu Aguirre, du Mexique, pour ses efforts inlassables de facilitation.

Ce projet de résolution représente un jalon important dans la mise en œuvre de la vision définie par nos dirigeants au Sommet mondial de 2005. Une fois adopté, ce projet de résolution renforcera le rôle du Conseil économique et social en tant que principal organe responsable, d'une part, de la coordination, de l'examen des politiques, de la concertation et de la formulation de recommandations pour les questions relatives au développement économique et social et, d'autre part, de la réalisation des objectifs de développement internationaux. Le projet de résolution reconnaît également la place centrale du développement, qui constitue l'un des principaux piliers de l'Organisation des Nations Unies.

Ce projet de résolution permettra au Conseil économique et social de lancer l'examen ministériel annuel et le Forum de la coopération pour le développement dans le cadre du débat de haut niveau de 2007, qui aura lieu à Genève. À partir de 2008, le Forum de la coopération pour le développement se tiendra une année sur deux à New York.

Le projet de résolution permettra aussi au Conseil de répondre aux urgences humanitaires au cas par cas en tenant des réunions ad hoc. Ceci aidera à rendre plus efficaces les interventions humanitaires des Nations Unies.

En outre, le projet de résolution clarifiera les liens entre les travaux de la Commission de consolidation de la paix et ceux des groupes consultatifs spéciaux du Conseil sur les pays sortant d'un conflit. J'ai bon espoir que ces nouvelles fonctions permettront au Conseil de jouer un rôle central dans les efforts mondiaux visant à atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Cela représente pour le Conseil à la fois une lourde responsabilité et une remarquable

occasion d'améliorer l'efficacité de son fonctionnement.

Nous avons beaucoup travaillé durant près d'un an pour parvenir à un accord sur le renforcement du Conseil économique et social. J'espère sincèrement que ce projet de résolution sera adopté par consensus, afin que le Conseil économique et social puisse s'acquitter de ses nouvelles fonctions conformément au mandat confié par nos dirigeants au Sommet mondial de 2005.

Nous allons maintenant aborder l'examen du projet de résolution A/61/L.24 corrigé. Je donne maintenant la parole au représentant du Secrétariat, qui va intervenir au sujet du projet de résolution.

M. Botnaru (Chef, Service des affaires de l'Assemblée générale) (*parle en anglais*): Je souhaiterais informer les membres que, s'agissant du projet de résolution A/61/L.24 tel que modifié, intitulé « Renforcement du Conseil économique et social », je souhaite, au nom du Secrétaire général, qu'il soit pris acte de l'état suivant des incidences financières sur le Conseil économique et social en tant qu'organe créé par la Charte, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale.

Les paragraphes qui pourraient avoir des incidences financières sont les paragraphes 2, 3, 8, 14, 18 et 19 du dispositif du projet de résolution.

Les incidences pour les services de conférence sont les suivantes.

Premièrement, la réunion visée au paragraphe 2 a), à savoir la réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, a déjà été inscrite au calendrier des conférences et réunions de l'ONU. Il est entendu que le schéma de la réunion spéciale ne sera pas modifié: elle s'étendra sur une seule journée au cours de laquelle auront lieu deux réunions plénières avec services complets, une le matin et une l'après-midi; et quatre tables rondes avec services complets, soit le matin soit l'après-midi.

C'est pourquoi, si l'Assemblée générale adoptait le paragraphe 2 a) du dispositif, aucune ressource supplémentaire ne serait requise.

Deuxièmement, les réunions visées au paragraphe 2 b) et aux paragraphes 3 et 8 du dispositif, c'est-à-dire le dialogue annuel de haut niveau sur les politiques

avec les institutions financières et commerciales internationales, le Forum bisannuel de haut niveau sur la coopération pour le développement et la tenue par le Conseil d'un examen annuel de fond au niveau ministériel, auront lieu dans le cadre du débat de haut niveau de la session de fond du Conseil économique et social. Aucune réunion parallèle supplémentaire ne sera requise en plus du calendrier actuel des réunions. C'est pourquoi, si l'Assemblée générale adoptait le paragraphe 2 b) et les paragraphes 3 et 8 du dispositif, aucune ressource supplémentaire ne serait requise.

Troisièmement, aux termes du paragraphe 2 c) du dispositif concernant un débat sur un thème économique, social ou connexe; du paragraphe 14 du dispositif concernant la nécessité de tenir des réunions ad hoc sur des crises humanitaires spécifiques; et du paragraphe 18 du dispositif concernant la nécessité de fournir au Conseil des services de conférence complets pour toutes les réunions qu'il doit tenir afin de remplir son mandat renforcé, nous croyons comprendre que ces réunions n'augmentent pas le nombre total de réunions habituellement prévues chaque année pour préparer la session de fond du Conseil économique et social et que, dès lors, elles ne requerraient pas de ressources supplémentaires.

Toutefois, étant donné qu'une planification préalable est essentielle pour assurer la prestation satisfaisante des services de conférence et pour obtenir un bon rapport coût-efficacité, les dates exactes de ces réunions devront être fixées après concertation entre les services techniques de secrétariat et le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.

Quatrièmement, aux termes du paragraphe 19 du dispositif, concernant la tenue de réunions d'une durée maximale de deux semaines, de façon que le Conseil économique et social puisse s'acquitter de ses nouvelles tâches liées à l'organisation des examens ministériels annuels, comme le prévoit le paragraphe 2 b) du dispositif, et à l'organisation du Forum de la coopération en matière de développement, comme le prévoit le paragraphe 3 du dispositif, il convient de rappeler que, dans sa résolution 60/246, l'Assemblée générale, après avoir examiné le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, a décidé que les ressources supplémentaires nécessaires devraient figurer dans le rapport pertinent sur l'exécution du budget de l'exercice 2006-2007.

Grâce à la planification préalable et aux consultations entre les services techniques de secrétariat et le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, ces réunions devraient être judicieusement planifiées, de telle manière qu'elles puissent être financées par prélèvement sur les ressources existantes.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la France, qui va présenter une motion d'ordre.

M. Pic (France) : Ma délégation voudrait signaler qu'elle se réserve le droit de mentionner par écrit des demandes de modification de la traduction française de ce projet de résolution.

La Présidente (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/61/L.24, intitulé « Renforcement du Conseil économique et social », tel que modifié.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/61/L.24, tel que modifié?

Le projet de résolution A/61/L.24, tel que modifié, est adopté (résolution 61/16).

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur vote sur la résolution qui vient d'être adoptée. Je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M^{me} Lintonen (Finlande) (*parle en anglais*) : L'Union européenne (UE) accorde une grande importance au renforcement et à la revitalisation du Conseil économique et social, comme l'énonce le Document final du Sommet mondial. C'est pourquoi nous tenons à exprimer notre ferme appui à la mise en forme finale et satisfaisante de cette résolution.

L'Union européenne est heureuse que le Conseil économique et social puisse enfin planifier sa prochaine session et poursuivre ses travaux compte tenu des réformes de ses fonctions, comme le Document final du Sommet mondial et la présente résolution le prévoient.

L'Union européenne voudrait vous remercier, Madame la Présidente, ainsi que les Coprésidents, M. Verbeke, Ambassadeur de la Belgique, et M. Diarra, Ambassadeur du Mali, du rôle de dirigeant que vous avez joué, en contribuant à l'achèvement de ce

processus. Nous aimerions également féliciter chaleureusement le facilitateur, M. Carlos Ruíz, du Mexique.

En outre, nous voudrions adresser nos remerciements à tous les partenaires ayant pris part aux négociations pour leur esprit constructif, qui a maintenu la dynamique et nous a permis de parvenir à un consensus sur cette question importante. L'Union européenne espère que cette approche positive facilitera également, lors de la reprise de la session du Conseil économique et social, un accord rapide sur les questions qui restent en suspens et promouvra nos efforts en vue d'adapter les travaux du Conseil.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Le Groupe des 77 et de la Chine se félicitent de l'adoption de la résolution sur le renforcement du Conseil économique et social. Avec l'adoption de cette résolution, l'ONU a réaffirmé le rôle du Conseil économique et social en tant que mécanisme central de coordination, à l'échelle du système, en vue de promouvoir l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes. En tant que principal organe chargé de la coordination et de l'examen des politiques, de la concertation et de la formulation de recommandations sur des sujets liés au développement économique et social, le Conseil économique et social pourra désormais jouer le rôle qui lui revient.

Le Groupe des 77 et de la Chine se réjouit que la mission définie par nos dirigeants dans le Document final du Sommet mondial soit menée à bien et que le Conseil économique et social ait été renforcé par la mise en place du Forum de la coopération pour le développement, qui se réunit une fois tous les deux ans, et d'un Examen ministériel annuel.

Le Groupe des 77 et de la Chine approuve le rôle, nouveau et renforcé, de la session de fond et se félicite que l'Assemblée générale ait décidé que le Forum de la coopération pour le développement, dans le contexte de la coopération internationale pour l'économie et le développement, identifiera les lacunes, analysera les tendances et les progrès, et formulera des principes directeurs et des recommandations dans le but de resserrer la coopération internationale en matière de développement et d'étudier les obstacles à la réalisation des objectifs de développement convenus à

l'échelle internationale, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Nous accueillons favorablement la décision selon laquelle le Forum de la coopération pour le développement procédera régulièrement à l'examen et à l'évaluation des politiques internationales dans les domaines de l'économie et du développement et de leur impact sur le développement. Il s'agit d'un élément vital qui permettra au Conseil économique et social de jouer un rôle majeur dans l'utilisation efficace des mécanismes de surveillance et de suivi afin de garantir la bonne application des engagements et des mesures pris au titre des politiques et de la coopération internationales en matière d'économie et de développement.

Le Groupe des 77 et de la Chine attend avec grand intérêt l'Examen ministériel annuel en vue de faire le bilan des progrès de l'approche intersectorielle axée sur des thèmes communs aux textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies dans les domaines économique, social et connexes, ainsi que de la réalisation des buts et objectifs définis lors de ces mêmes conférences et réunions au sommet.

Le Groupe des 77 et de la Chine estime que la résolution définit de manière explicite le lien entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil économique et social. Cela va enrichir et améliorer les activités menées par la Commission de consolidation de la paix dans le domaine du développement et de la reconstruction après un conflit.

Le Groupe des 77 et de la Chine se réjouit que les États Membres aient reconnu l'insuffisance des services de conférence et de l'appui fourni aux réunions du Conseil économique et social, qui a parfois empêché celui-ci de s'acquitter pleinement de son mandat. Par conséquent, le Groupe se félicite que l'on reconnaisse de nouveau que le Conseil, en tant qu'organe créé par la Charte, peut tenir autant de réunions que nécessaire, avec un appui technique et des services de conférence complets, afin de remplir son mandat renforcé, en particulier concernant les crises humanitaires.

Pour terminer, je voudrais, Madame la Présidente, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, vous remercier de votre collaboration à la touche finale de cette résolution. Nous remercions également les deux Coprésidents, les ambassadeurs du Mali et de la Belgique, et, bien entendu, notre infatigable

facilitateur, M. Carlos Ruiz Massieu Aguirre, du Mexique, pour leur investissement personnel, leur patience et leur dur labeur. Nous saluons par ailleurs la coopération de nos partenaires de négociations, qui ont permis l'adoption par consensus de cette importante résolution.

M. Sen (Inde) (*parle en anglais*) : Nous saluons l'adoption de la résolution 61/16, sur le renforcement du Conseil économique et social, et vous félicitons, Madame la Présidente, de votre rôle dirigeant dans les négociations. Il ne fait aucun doute que cette résolution permettra au Conseil de s'acquitter de ses nouvelles fonctions, grâce à l'Examen ministériel annuel et au Forum de la coopération pour le développement, tel que prévu au Sommet mondial de 2005.

En adoptant cette résolution, nous avons réaffirmé une fois de plus le rôle du Conseil économique et social en tant que principal organe responsable, au sein du système des Nations Unies, de la coordination, de l'examen des politiques, de la concertation et de la formulation de recommandations pour les questions relatives au développement économique et social. L'Inde a toujours maintenu qu'il fallait plutôt mobiliser la volonté politique que réinventer le Conseil économique et social pour lui permettre de mener à bien ses tâches de supervision et de coordination à l'échelle du système, concernant non seulement les organismes, fonds et programmes de l'ONU, mais aussi ses institutions spécialisées.

Nous sommes d'accord avec ce que mon collègue de l'Afrique du Sud, qui préside le Groupe des 77, a déclaré : les éléments de la résolution se rapportant au Forum de la coopération pour le développement renforceront le Conseil économique et social, en particulier ses fonctions de supervision et de coordination à l'échelle du système. Il permet en effet au Conseil d'analyser les tendances et les progrès de la coopération internationale en matière de développement et de formuler des principes directeurs et des recommandations. Le Forum aura pour tâche essentielle, entre autres, de procéder régulièrement à l'examen et à l'évaluation des politiques économiques internationales et de leur impact sur le développement.

Concernant les questions systémiques, il est particulièrement important de rendre les pays en développement plus à même de participer utilement à la prise de décisions, conformément à l'engagement pris. Cela suppose notamment de les aider à se doter des capacités requises pour évaluer les retombées des

changements de politique. Alors que les pays industrialisés ont les moyens de réaliser leur propre évaluation, ce n'est pas le cas de la plupart des pays en développement.

La situation de plusieurs pays en développement montrent amplement les retombées des politiques d'ajustement structurel du Fonds monétaire international (FMI). Nombre de pays au bord d'un conflit civil n'ont tiré aucun avantage de ces politiques et se sont même enfoncés davantage dans la crise. De plus, les plans de sauvetage du FMI n'ont pas fonctionné comme prévu dans un grand nombre de pays en crise.

Voilà pourquoi il est nécessaire d'analyser le décalage entre les effets prévus et la réalité. Compte tenu du manque de ressources des pays en développement, on pourrait envisager de mettre en place un organe indépendant chargé d'évaluer leurs politiques et de formuler des propositions de rechange concernant leur impact sur les pays en développement et sur le développement afin de compléter les délibérations des institutions économiques internationales. L'ONU est la mieux placée pour cela. Il serait utile que le Conseil économique et social se penche plus avant sur la question, sous la direction de l'Assemblée générale.

Nous ne doutons pas qu'avec l'examen et l'évaluation des politiques économiques internationales et des politiques financières, monétaires et commerciales des institutions internationales compétentes, le Conseil économique et social formulera les recommandations nécessaires pour modifier l'environnement économique international de manière à favoriser le développement. Cela va non seulement renforcer le crédit et la légitimité de la gestion des affaires économiques internationales, mais aussi sûrement profiter au monde développé et aux pays en développement.

Nous saluons l'accord sur le rôle du Conseil économique et social en matière de consolidation de la paix. Nous attendons avec grand intérêt la contribution du Conseil dans ce domaine et espérons que la Commission de consolidation de la paix en bénéficiera. De plus, nous nous félicitons de voir réaffirmer les droits conférés au Conseil économique et social en vertu de son statut d'organe créé par la Charte, si nécessaires pour lui permettre de s'acquitter efficacement de son mandat.

Pour terminer, je tiens une nouvelle fois à vous féliciter, Madame la Présidente, de vos qualités de dirigeante. Je remercie également les Coprésidents, les ambassadeurs de la Belgique et du Mali, ainsi que le Facilitateur, de la Mission du Mexique.

M. Miller (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Même si, en tant qu'organe créé par la Charte, le Conseil économique et social peut tenir autant de réunions que nécessaire, les États-Unis jugent toutefois utile de souligner que le Conseil doit également veiller à rentabiliser le temps des réunions tout en s'employant à s'acquitter efficacement de ses mandats.

Nous avons donc approuvé la résolution 61/16 en partant de notre conviction qu'elle n'avait aucune implication financière. Comme indiqué dans la déclaration du Secrétariat, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences doit pouvoir mener à bien ses tâches de planification avec la souplesse et le temps nécessaires pour utiliser au mieux les ressources existantes.

Ma délégation tient également à souligner que la résolution ne spécifie pas le nombre ou la fréquence des réunions qui devront être tenues et qu'elle n'indique pas non plus que des réunions supplémentaires s'imposent.

La Présidente (*parle en anglais*) : Nous passons maintenant au débat commun sur les points 47, 112, 113 et 149.

M. Rosengren (Finlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne (UE). La Bulgarie et la Roumanie, pays en voie d'adhésion; la Turquie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; ainsi que l'Ukraine et Moldova, souscrivent à cette déclaration.

En septembre 2005, les chefs d'État et de gouvernement se sont réunis pendant le Sommet mondial pour examiner l'application des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies et les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire et pour imprimer un nouvel élan afin de réaliser les objectifs de développement convenus à l'échelon international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Il importe

d'inscrire les OMD dans des processus dirigés par les pays de manière à éliminer la pauvreté et à promouvoir la croissance économique durable, la viabilité du point de vue écologique et la prospérité mondiale pour tous.

L'Union européenne se félicite que des progrès aient été accomplis pendant l'année écoulée dans le processus de réforme de l'ONU lancé par le Sommet mondial. À cet égard, nous aimerions mentionner la création de la Commission de consolidation de la paix et du Conseil des droits de l'homme, l'adoption de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies (résolution 60/288), les travaux du Comité spécial chargé de réexaminer les mandats, les progrès accomplis jusqu'à présent dans la réforme de la gestion et la suite que l'Assemblée générale doit donner au Document final du Sommet mondial en ce qui concerne le développement et la réforme du Conseil économique et social.

L'Union européenne aimerait remercier le Secrétaire général de son rapport sur le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et sommets des Nations Unies (A/61/90). Grâce à son examen annuel, le Conseil économique et social a accompli des progrès dans la mise en œuvre de ses engagements en ce qui concerne le suivi des buts et objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les OMD. Le rôle de coordination du Conseil économique et social dans les domaines économique, social, humanitaire et de l'environnement et de promotion du dialogue à l'échelle du système des Nations Unies tout entier a été débattu de manière approfondie à la session de fond 2006 du Conseil.

Le mandat du Conseil économique et social de veiller au suivi des textes issus des grandes conférences et sommets organisés par les Nations Unies a été réaffirmé dans le Document final du Sommet mondial de 2005 et son suivi. L'Union européenne appuie vivement cette évolution et attend avec intérêt que le Conseil s'acquitte l'année prochaine de ses nouvelles fonctions, en particulier des examens annuels au niveau ministériel.

Comme l'a souligné le Sommet de 2005, le développement doit être basé sur des partenariats mondiaux. L'Union européenne reste fermement attachée à appuyer les politiques de développement durable dirigées au niveau national, par le biais d'actions sur le volume et l'efficacité de l'aide, de

l'allègement de la dette, de mécanismes de financement novateurs, du commerce et des institutions internationales.

Le respect des droits de l'homme, y compris les droits économiques, sociaux et culturels, et de l'état de droit, les institutions démocratiques solides et réceptives aux besoins de la population, la bonne gouvernance, les politiques économiques saines et l'amélioration de l'infrastructure sont les bases de la croissance économique durable, de l'élimination de la pauvreté et de la création d'emplois. L'Union européenne est déterminée à travailler à la réalisation des OMD, en reconnaissant qu'ils ne peuvent être atteints que si les femmes et les hommes sont en mesure de jouer un rôle égal dans tous les domaines de la vie. Comme il est reconnu dans le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1), le développement, la paix et la sécurité et les droits de l'homme sont inséparables et se renforcent mutuellement.

L'Union européenne se félicite du premier rapport présenté à l'Assemblée générale sur l'intensification du renforcement des capacités dans le secteur de la santé publique à travers le monde (A/61/383). L'Union européenne considère que le secteur de la santé est essentiel à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les OMD, et que ces objectifs font du secteur de la santé une partie centrale du programme de développement. Par conséquent, nous estimons qu'il serait utile que cet organe envisage de mener un examen des progrès mondiaux accomplis vers une amélioration de la santé, en soulignant les contributions apportées par le système des Nations Unies.

Malgré nos efforts, et bien que l'état de santé se soit considérablement amélioré ces dernières années dans le monde, nous sommes toujours dans une situation où un grand nombre de pays ne sont pas capables de gérer le fardeau que les maladies font peser sur leurs systèmes de santé, en raison des faiblesses intrinsèques des systèmes de santé nationaux, d'un financement incertain et irrégulier et d'un extrême manque de ressources humaines qualifiées. Sans personnel de santé qualifié et motivé, toute intervention dans le secteur de santé est vouée à l'échec, mettant en danger nos efforts en cours pour faire face aux grippe aviaire et humaine. Nous devons par conséquent mettre à profit des occasions telles que celle qui nous est offerte par ce débat pour redoubler

nos efforts en vue de mobiliser l'engagement politique et de plaider pour une augmentation des ressources financières du secteur de la santé.

Le Document final du Sommet mondial et la résolution 60/35 adoptée l'année dernière sur l'intensification du renforcement des capacités dans le secteur de la santé publique à travers le monde ont fourni aux États Membres une excellente orientation sur la manière d'améliorer les bilans sanitaires. En particulier, nous rappellerons les engagements que nous avons pris d'augmenter l'investissement en nous appuyant sur les mécanismes existants et sur des partenariats pour améliorer les systèmes de santé dans les pays en développement en vue de mettre en place des infrastructures, systèmes de gestion et fournitures suffisants, ainsi qu'un nombre adéquat d'agents sanitaires.

En avril dernier, l'Union européenne a adopté une Stratégie d'action concernant la pénurie de ressources humaines dans le secteur de la santé dans les pays en développement et travaille actuellement à un plan d'action pour remédier à ce problème mondial.

L'Union européenne a appuyé une action d'avant-garde en matière de collaboration dans la recherche avec les pays en développement dans le domaine des systèmes de santé. Il est essentiel d'appuyer et de continuer la recherche – développement dans le domaine des systèmes de santé, ainsi qu'une utilisation rationnelle, économique et appropriée des technologies parallèlement à la création novatrice de nouveaux composés et technologies.

L'Union européenne se félicite de l'attention qui est accordée dans le rapport aux questions de santé en matière de procréation et des propositions avancées. Il est d'une importance cruciale de veiller à ce que tous aient accès à la prévention et au traitement du VIH/sida, en prêtant une attention particulière aux groupes vulnérables. L'augmentation du soutien apporté grâce au renforcement des systèmes de protection sociale et la création d'emplois qui comportent moins de risques de contamination pour les familles touchées, en particulier celles avec des enfants, ont un effet préventif et doivent faire partie de la réponse apportée au VIH/sida. La mise au point de médicaments pour enfants et la couverture du traitement des enfants sont très en retard par rapport aux services disponibles pour les adultes.

Bien que nous n'adoptions pas cette année de résolution sur le renforcement des capacités dans le

secteur de la santé publique à travers le monde, nous réaffirmons notre profond intérêt pour cette question et notre volonté d'ouvrir un débat global sur la santé à l'Assemblée générale.

Le contrôle et la direction assumés par les pays eux-mêmes sont les conditions préalables du développement durable. À cet égard, des avancées notables ont été enregistrées au niveau national, en particulier dans la mise en œuvre de stratégies de réduction de la pauvreté. On a déjà progressé pour ce qui est d'aligner les plans de développement des Nations Unies les – bilans communs de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement – avec les stratégies globales de développement national, en particulier la stratégie pour la réduction de la pauvreté. À cet égard, il est également important d'accueillir les contributions de la société civile et du secteur privé, car un contrôle national complet suppose un engagement large à la base et la participation de toutes les parties prenantes.

En outre, l'UE souhaite vivement travailler avec ses partenaires en vue de trouver des solutions pour améliorer la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies, sur la base des recommandations récemment formulées par le Groupe de haut niveau. À cet égard, l'UE attache une grande importance aux interactions entre le développement et les activités humanitaires et environnementales. Elle a aussi l'intention d'améliorer encore la cohérence de ses propres politiques et activités qui touchent à ces questions.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de parler au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Le suivi et la mise en œuvre intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes sont essentiels et doivent rester le rôle prioritaire de l'ONU si nous voulons éradiquer la pauvreté et sortir des milliards de gens de la pauvreté et de la faim qui les déshumanisent et les dégradent.

Nous n'en sommes qu'à la sixième année du XXI^e siècle, à un tiers de la route qui nous sépare de 2015, date à laquelle doit être atteint l'objectif du Millénaire pour le développement (OMD) qui consiste à réduire de moitié la pauvreté et la faim, et pourtant, des milliards de personnes vivent encore dans une

pauvreté dégradante. Pour que nous réussissions à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici 2015, tous les engagements pris à toutes les conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies doivent être honorés intégralement et dans les délais prévus.

Avec la progression rapide de la mondialisation et la perspective toujours incertaine d'un relèvement économique mondial, le fossé entre les pays développés et les pays en développement ne cesse de s'élargir. Cela accentue encore davantage le déséquilibre qui marque l'architecture économique, financière et sociale mondiale, une fois de plus au bénéfice des pays développés.

Par conséquent, pour le Groupe des 77 et de la Chine, la date critique de 2015 fixée par nos dirigeants dans la Déclaration du Millénaire pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement est de la plus grande importance. Le Document final du Sommet mondial de 2005 affirme clairement que les objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, dont les objectifs du Millénaire pour le développement, ne seront pas atteints, notamment en Afrique subsaharienne, à moins d'une augmentation considérable et urgente des flux de ressources. L'urgence n'a jamais été aussi grande que maintenant.

Il est impératif d'entreprendre au plus vite une action multilatérale concertée afin d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, en tant que moyen de résoudre les problèmes économiques et sociaux, de promouvoir la paix et la sécurité et de créer un environnement économique international de nature à aider les pays en développement à parvenir à une croissance économique soutenue et au développement durable.

L'ONU a un rôle vital à jouer dans la promotion d'une régime économique, financier et commercial qui soit équitable au plan mondial. À cet égard, le système des Nations Unies et les organisations et les institutions internationales, y compris les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce, doivent traduire tous les engagements pris lors des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, consacrées aux questions économiques et sociales et aux questions connexes, en particulier lors du Sommet mondial de 2005, en mesures concrètes et spécifiques afin, notamment, de réaliser les objectifs de

développement convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. Le Document final du Sommet du millénaire de 2005 nous rappelle justement à quel point c'est important.

Le Groupe des 77 et de la Chine ne saurait trop insister sur la nécessité pour les Nations Unies de jouer un rôle clef s'agissant de promouvoir la coopération internationale pour le développement et d'assurer la cohérence, la coordination et la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, et des mesures sur lesquelles la communauté internationale s'est accordée. Il s'agit de renforcer la coordination au sein du système des Nations Unies, en étroite coopération avec toutes les autres institutions multilatérales financières, de commerce et de développement afin de favoriser une croissance économique soutenue, l'élimination de la pauvreté et de la faim et le développement durable dans les pays en développement.

Il incombe par conséquent à l'ONU l'importante responsabilité d'aider les gouvernements à continuer de participer pleinement au suivi et à la mise en œuvre des accords conclus et des engagements pris lors des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies.

Il est urgent, comme le rappelle la résolution sur la suite donnée aux dispositions consacrées au développement (A/RES/60/265), de mettre en œuvre intégralement le partenariat mondial pour le développement et de renforcer la dynamique créée par le Sommet mondial de 2005 afin de concrétiser et d'honorer, à tous les niveaux, les engagements pris lors des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies.

À cet égard, le Groupe des 77 et de la Chine appelle à l'application intégrale de la résolution sur la suite donnée aux dispositions consacrées au développement, qui a clairement et succinctement tracé les grandes lignes des actions à entreprendre dans le contexte de la mise en œuvre de tous les textes issus de toutes les grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes.

L'ONU doit commencer à suivre la mise en œuvre des objectifs de développement convenus à

l'échelle internationale et des OMD, en examinant ses modalités et en suivant sa progression. En conséquence, le système des Nations Unies doit, conformément à la résolution sur la suite donnée aux dispositions consacrées au développement, renforcer les mécanismes existants et créer d'autres mécanismes efficaces de contrôle, d'examen et de suivi de l'application des textes de toutes les grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies.

L'adoption, aujourd'hui, de la résolution sur le renforcement du Conseil économique et social a réaffirmé le rôle du Conseil en tant que mécanisme central de coordination à l'échelle du système pour promouvoir la mise en œuvre et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus de toutes les grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. Le Conseil est le principal organe en ce qui concerne la coordination, l'examen des politiques, le dialogue à leur sujet et les recommandations sur les questions de développement économique et social, de même qu'en ce qui concerne la mise en œuvre des objectifs internationaux de développement convenus lors des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, conformément à la Charte de l'Assemblée générale.

Avec l'adoption des résolutions sur le renforcement du Conseil économique et social et sur la suite donnée aux dispositions consacrées au développement, et en vertu du mandat que lui ont confié nos dirigeants, l'ONU a réaffirmé sa place d'organisation centrale, pleinement inclusive, mondiale, multilatérale, internationale et représentative en charge des politiques, de l'examen et du progrès du développement, ainsi que de la mise en œuvre intégrée et coordonnée et du suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies.

Nos dirigeants, à travers les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, ont jeté les bases nécessaires pour améliorer le développement – l'essentiel est en place : les engagements ont été pris, et les questions systémiques déjà réglées. Tout ce qu'il faut maintenant, c'est une mise en œuvre intégrale et dans les délais prévus. Le Groupe des 77 et de la Chine réitère par conséquent une fois encore son appel aux pays développés pour qu'ils mettent rapidement et pleinement en œuvre le

partenariat mondial pour le développement, de manière à permettre aux pays en développement d'atteindre, d'ici à 2015, les objectifs convenus au niveau international, en particulier les objectifs du Millénaire pour le développement.

M. Kryzhanivskiy (Ukraine) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États membres de l'Organisation pour la démocratie et le développement économique (GUAM), à savoir l'Azerbaïdjan, la Géorgie, Moldova et l'Ukraine. Les États du GUAM tiennent à remercier le Secrétaire général pour les rapports préparés.

Les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social ont renforcé notre vision commune du développement et la culture de responsabilité nécessaire pour progresser vers ces résultats. Le suivi intégré et coordonné du processus de mise en œuvre est donc crucial pour préserver l'unité thématique et l'intégrité de chaque conférence tout en permettant de considérer les liens qui existent entre elles. À cet égard, nous voudrions rappeler les résolutions 50/227 et 57/270 B de l'Assemblée générale et insister sur l'importance d'accomplir de nouveaux progrès à cet égard.

Nos États sont déterminés à mettre en œuvre les textes issus des grandes conférences des Nations Unies et, en ce qui nous concerne, conformément à nos engagements, nous avons adopté des stratégies nationales globales et mené des processus de réforme en vue d'accélérer notre développement et de le rendre durable. Nous sommes disposés à prendre part à un dialogue sur le renforcement de la coopération et de l'interaction intergouvernementales entre les organismes des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce.

Les États du GUAM reconnaissent que les progrès ont été lents s'agissant d'élaborer une feuille de route vers la cohérence, à l'échelle du système, des différents mécanismes de suivi et de reconnaître la nécessité de disposer de stratégies de développement globales qui prennent en compte les liens entre les textes issus des conférences, à la fois au sein du système des Nations Unies et au niveau gouvernemental. Tout en saluant les efforts déployés par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et le système des Nations Unies dans son ensemble pour améliorer la

coordination interinstitutions et l'intégration des objectifs de développement convenus à l'échelon international, à la fois au niveau des politiques et au plan opérationnel, nous soulignons l'importance fondamentale d'une coopération interinstitutions systématique et d'une cohérence stratégique et opérationnelle accrue dans tous les domaines. Cette dernière est même encore plus importante à l'échelon national, et nous attendons donc avec intérêt de nouvelles contributions du Groupe des Nations Unies pour le développement en vue de promouvoir la cohérence des programmes grâce à une meilleure utilisation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

Les États du GUAM sont convaincus que les objectifs de développement convenus à l'échelon international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, devraient rester la clef de voûte de la coopération internationale pour le développement; et que la coopération elle-même devrait s'opérer dans un esprit de partenariat global pour le développement. À cet égard, nous nous félicitons de la décision de lancer un processus préparatoire pour évaluer la mise en œuvre des résultats de la Conférence internationale sur le financement du développement.

Le Sommet mondial de 2005 a envoyé le message fort qu'il demeure nécessaire de promouvoir un suivi intégré et coordonné des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies et d'envisager des mesures concrètes pour renforcer le rôle du Conseil économique et social, principal organe chargé de coordonner la mise en œuvre des objectifs de développement convenus au niveau international.

M. Pedroso (Cuba) (*parle en espagnol*): Tout d'abord, ma délégation voudrait souscrire à la déclaration prononcée par le représentant de l'Afrique du Sud, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et formuler quelques observations sur cette question qui revêt une importance particulière pour les pays en développement.

Cinq ans après l'adoption de la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2), par laquelle nous nous sommes engagés vis-à-vis des célèbres, bien que modestes, objectifs du Millénaire pour le développement, le prétendu agenda pour le développement de nos pays est loin d'être sur le point de devenir une réalité, parce que nous continuons à nous heurter à des difficultés et à des obstacles

gigantesques du fait du processus néolibéral de mondialisation. Les solutions durables aux problèmes visés dans le Consensus de Monterrey, comme l'aide publique au développement (APD), la dette extérieure, l'investissement étranger direct et le commerce international, restent aujourd'hui encore des chimères, alors que parallèlement, et principalement pour les pays en développement, elles ont toujours une importance véritablement capitale.

Quelques chiffres suffisent à le démontrer. Les quatre cinquièmes de l'humanité vivent dans le sous-développement et la pauvreté. Sur ce nombre, 1,3 milliard d'êtres humains vivent dans une extrême pauvreté et ne représentent que 1,3 % de la consommation mondiale. La dette extérieure des pays en développement continue de croître et, l'année passée, elle a atteint le chiffre effarant de 2,8 billions de dollars, soit une hausse de 1,6 % par rapport à l'année précédente. En ce qui concerne les pays les moins avancés, le fardeau de leur dette extérieure a atteint des niveaux sans précédent. Pour chaque dollar consacré à l'aide publique au développement, les pays en développement paient six dollars pour le seul service de leur dette, dont nous avons déjà remboursé plusieurs fois le montant. Et pourtant, elle continue de croître. Les pays développés dépensent aujourd'hui près d'un milliard de dollars par jour pour les subventions agricoles, soit trois fois plus que ce qu'ils consacrent à l'aide publique au développement.

Le nombre de personnes souffrant de la faim a atteint 852 millions et l'on compte plus de 876 millions d'adultes analphabètes dans le monde, alors que les pays développés dépensent 17 milliards de dollars chaque année pour la nourriture de leurs animaux domestiques. Chaque année, 8 millions d'enfants meurent avant d'avoir atteint leur premier anniversaire et 19 millions d'enfants de moins de 5 ans meurent de maladies pourtant curables ou de malnutrition. Quelque 325 millions d'autres ne vont pas à l'école, alors que plus d'un billion de dollars est dépensé pas an en publicité commerciale. Les écosystèmes mondiaux sont, dans une proportion de 60 %, dégradés ou exploités de manière non viable. Les ressources disponibles en eau potable sont à 60 % de leur niveau des années 70, alors que nous sommes 2,3 milliards d'êtres humains de plus qu'à cette époque.

La persistance d'un environnement économique international défavorable et d'un ordre mondial injuste a conduit à ce cruel et bien inquiétant tableau, marginalisant de plus en plus les pays en

développement. Aujourd'hui, plus que jamais, il faut que les pays développés remplissent les engagements qu'ils ont contractés lors des grandes conférences et des réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes, et notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Ces objectifs ne doivent plus être considérés comme lettre morte ou comme une simple annonce politique dont le but est de diluer les responsabilités ou de retarder leur réalisation.

Si l'on n'examine pas convenablement les conséquences négatives de l'imposition du modèle néolibéral à un univers mondialisé, et si le fossé qui sépare les pays pauvres des pays riches continue de se creuser, nous assisterons inéluctablement à de nouvelles crises et à d'autres conflits.

Dix pour cent seulement du million de milliards de dollars consacrés actuellement aux dépenses militaires suffiraient pour réaliser les bien modestes objectifs du Millénaire pour le développement. Malheureusement, le monde industrialisé semble ne pas en avoir pris conscience et continue à manquer de la volonté politique de prendre des décisions historiques qui corrigeraient les inégalités structurelles du système économique international qui n'est absolument pas viable.

La solution aux problèmes dont les pays en développement continuent de souffrir, conséquence d'un ordre économique mondial injuste et inégal, et la préservation de la nature et de l'espèce humaine elle-même sont des questions qui concernent l'ensemble de la communauté internationale, les riches comme les pauvres. Il est indispensable que nous œuvrions tous dans le cadre d'une véritable coopération internationale multilatérale fondée sur les principes de la solidarité, de la complémentarité et des avantages mutuels.

Nous avons besoin pour cela que les pays les plus riches aient la ferme volonté politique de s'acquitter de leurs engagements, ce qui constitue indéniablement le plus grand défi à relever. Ce n'est qu'à ce moment-là que nous pourrions garantir une association mondiale authentique et juste en faveur du développement.

M. Abdelaziz (Égypte) (*parle en arabe*) : Nous nous réunissons aujourd'hui pour examiner le point de l'ordre du jour intitulé « Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes ». L'Égypte attache une priorité de

premier ordre à cette question, et notamment aux questions relatives au développement social et économique, car ce sont elles qui permettent véritablement d'évaluer les capacités dont disposent les peuples pour réaliser le développement recherché et faire face aux changements et aux fluctuations du monde d'aujourd'hui.

À cet égard, je tiens à exprimer mon appui à la déclaration faite par l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Je tiens également à signaler la grande estime que les pays en développement ont pour le rôle et le mandat de l'ONU dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes. Ce rôle vital représente la part du lion des activités de l'ONU, et ne peut être rempli aux niveaux bilatéral, régional ou international par aucune autre organisation. C'est pourquoi nous nous opposons à toute tentative visant à attribuer ce rôle à des entités autres que l'ONU dominées par la politisation et les conditionnalités, et nous œuvrons en coordination avec les pays en développement pour contrecarrer une telle tentative.

L'adoption en juin dernier de la résolution sur la suite donnée aux dispositions du Document final du Sommet mondial de 2005 consacrées au développement (résolution 60/265) et l'accord récent sur le projet de résolution relatif au renforcement du Conseil économique et social, à la suite d'intenses négociations sur les deux textes, sont un message clair et une preuve de la force de la volonté politique internationale dans ces deux domaines, en particulier de la part des pays en développement, de préserver le mandat de l'ONU dans le domaine du développement durable dans un contexte de contrôle intergouvernemental dont nous souhaitons qu'il se caractérise par une représentation équitable et des décisions démocratiques adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social.

En dépit de la reconnaissance internationale du rôle important de l'ONU dans le domaine du développement, un grand nombre des décisions et des résolutions prises et adoptées par l'Organisation dans les domaines économique et social ne sont toujours mises en œuvre.

Bien que nous ayons convenu d'un texte après des négociations difficiles sur le projet de résolution relatif au renforcement du rôle du Conseil économique et social – y compris la détermination d'un calendrier pour que le Conseil assume les nouvelles fonctions qui

lui ont été confiées, les stipulations relatives au lancement des fora de coopération et à l'examen annuel au niveau ministériel, et ses liens renforcés avec la Commission de consolidation de la paix – nous attendons avec intérêt que nos partenaires de développement manifestent une volonté politique plus ferme afin d'aider le Conseil à s'acquitter au mieux de ses nouvelles obligations, tout en activant le rôle de ses organes subsidiaires, tels que les commissions techniques, les commissions régionales et le Comité des politiques de développement.

L'adoption de la résolution sur le renforcement du Conseil économique et social étant fondée sur le mandat confié par les chefs d'État et de gouvernement au Sommet de 2005, il importe de souligner la nécessité de lancer les travaux des principaux organes subsidiaires du Conseil économique et social dans le même cadre. À cet égard, nous voudrions faire tout particulièrement mention des commissions régionales, compte tenu de la perspective régionale des programmes qu'elles entreprennent et des compétences techniques et administratives exceptionnelles qu'elles fournissent, ainsi que de la base qu'elles constituent pour une coopération intergouvernementale, ce qui leur permet d'appuyer les efforts des pays en développement dans le domaine du développement. Par conséquent, nous appuyons l'activation et la mise en place de commissions afin de contrer les efforts visant à réduire leur rôle et à mettre un terme à leur mandat.

À cet égard, l'Égypte souscrit à la teneur du rapport du Secrétaire général sur le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, conformément aux résolutions 50/227, 52/12 B et 57/270 B de l'Assemblée générale, notamment en encourageant l'interaction des commissions régionales avec le Conseil économique et social, en accroissant les contributions des commissions au mandat renforcé du Conseil, en précisant quels sont les obstacles à la mise en œuvre et aux pratiques optimales, et en améliorant également la coopération entre les diverses commissions régionales.

Nous convenons aussi avec le rapport du Secrétaire général qu'il importe d'activer et de renforcer le dialogue intergouvernemental entre le Conseil économique et social et les institutions de Bretton Woods. Ce dialogue doit prendre en compte les activités critiques et centrales des importants organes subsidiaires affiliés au Conseil. L'accent mis dans le

projet de résolution sur le renforcement du Conseil économique et social dans cette importante relation marque le début d'une nouvelle ère de coopération avantageuse pour les pays en développement.

En même temps, nous tenons à exprimer notre appui à l'appel lancé par le Secrétaire général dans son rapport en faveur d'approches nouvelles et novatrices encourageant la participation de la société civile et du secteur privé des pays en développement, ainsi que leur participation à la préparation et au suivi de l'examen annuel au niveau ministériel et aux fora de coopération pour le développement. Le secteur non gouvernemental a un rôle important à jouer en faveur du développement, mais il ne doit pas remplacer le rôle des gouvernements et doit être conforme aux règles de procédure et de fond qui régissent les travaux du Conseil économique et social en tant qu'organe intergouvernemental.

Outre l'utilisation qu'ils font des mécanismes existants, les efforts déployés doivent avoir pour but de renforcer et d'activer un certain nombre d'instruments et de thèmes dont la mise en œuvre est considérée comme équivalant à l'application des textes issus des grandes conférences organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social. On relèvera parmi ceux-ci le partenariat mondial pour le développement, titre thématique de la soixante et unième session de l'Assemblée générale, ainsi que l'appui à la science et à la technologie pour le développement et autres questions thématiques hautement prioritaires pour les pays en développement, en particulier en Afrique.

Les objectifs de développement convenus au plan internationale, en particulier les objectifs du Millénaire pour le développement, restent au cœur de l'application des textes et des décisions des Nations Unies dans les domaines économique et social pertinents, car ils représentent une large gamme de questions et de problèmes que les conférences des Nations Unies examinent périodiquement dans ce contexte. Les progrès modestes enregistrés jusqu'à présent dans la mise en œuvre et le fait que de nombreux pays en développement ne sont pas en voie d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement illustrent clairement les déficiences qui existent encore au niveau du processus de suivi de l'application.

Dans ce contexte, la délégation égyptienne estime qu'il importe de mettre en œuvre les obligations

figurant dans la résolution relative à la suite donnée aux dispositions consacrées au développement, qui insiste sur la nécessité d'accroître sensiblement les ressources consacrées aux activités opérationnelles de développement, qui doivent être régulières et prévisibles. Or, cette obligation ne s'est toujours pas traduite par une augmentation réelle des ressources, ce qui a eu un effet négatif sur les activités et a restreint leur rôle dans la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international.

Pour terminer, je voudrais souligner que l'essence réelle du processus d'application des décisions de l'ONU réside dans la volonté politique des États Membres. Le Conseil économique et social et ses mécanismes subsidiaires ne sont que des instruments reflétant cette volonté, car sans cette volonté il ne saurait y avoir de progrès. Les pays en développement ne demandent que le droit légitime au développement, pas seulement sous la forme de l'assistance, mais surtout, à travers l'instauration d'une confiance et de conditions favorables à la mise en œuvre de leurs politiques de développement correspondant à leurs priorités et besoins. Cela renforcerait leur intégration dans l'économie mondiale en tant que partenaires véritables. Cela nécessite qu'une confiance mutuelle s'instaure entre les pays en développement et leurs partenaires de développement dans le monde développé. Cela suppose également un effort commun pour instaurer et renforcer cette confiance et en tirer le meilleur parti.

M. Al-Shalhoub (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Je voudrais dire mes remerciements et ma reconnaissance au Secrétaire général Kofi Annan pour son rapport sur l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes (A/61/90) ainsi que pour sa note sur le renforcement du système de l'ONU et sur la suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire et la réforme de l'ONU.

Le Royaume d'Arabie saoudite pense que c'est une bonne occasion de réaffirmer le rôle important que joue l'ONU face aux nouveaux phénomènes et problèmes du XXI^e siècle. Le Royaume d'Arabie saoudite s'associe aux vues du Groupe des 77 et de la Chine sur cette question.

L'application et le suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées

par les Nations Unies exige des intentions louables, une confiance mutuelle entre tous les partenaires, ainsi qu'une bonne compréhension des intérêts de toutes les parties et un climat de dialogue constructif, d'égalité et de compréhension mutuelle. L'examen quinquennal des textes issus de ces grandes conférences, réalisé par l'ONU, témoigne des efforts déployés par les États Membres afin d'obtenir un large appui en faveur de ces textes, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement.

Le Royaume d'Arabie saoudite a pris une part active et constructive à toutes les grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies. Convaincue de l'importance de l'action internationale et qu'il est indispensable d'accroître ces efforts globaux, l'Arabie saoudite s'est associée à de nombreuses organisations spécialisées et a ratifié de nombreux accords et conventions internationaux qui ont été conclus grâce aux encouragements de l'ONU et sous ses auspices. De telles actions montrent une fois encore que l'Arabie saoudite ne cesse de rechercher la promotion du dialogue et de l'objectivité en tant que caractéristique principale des efforts internationaux visant à assurer la paix et la sécurité parmi les peuples. Ce qui permettra d'assurer plus rapidement la coopération, la sécurité et la prospérité constructives entre tous les pays.

Les défis et changements internationaux gigantesques auxquels se heurte la communauté internationale aujourd'hui exigent, dans le cadre de la démarche en faveur d'une réforme qui prévaut à l'ONU, de réexaminer les méthodes de travail et la structure de l'Organisation afin de renforcer ses capacités au service du rétablissement de la paix, pas seulement du maintien de la paix. À cet égard, le Royaume d'Arabie saoudite est favorable à un consensus international au sujet de l'élargissement du Conseil de sécurité, d'une répartition plus équitable de ses sièges et d'une plus grande transparence de ses travaux. L'Arabie saoudite appelle également à une coopération plus active entre les différents organes de l'ONU, notamment l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social.

Convaincu de la nécessité de revitaliser l'activité de l'ONU et d'améliorer ses résultats et ses organes, le Royaume d'Arabie saoudite a participé activement aux efforts en cours pour moderniser et dynamiser les organes de l'ONU afin de leur permettre de remplir leur mission à un niveau qui corresponde à l'évolution

et aux bouleversements que le monde connaît aujourd'hui.

Le Royaume d'Arabie saoudite estime que les efforts de réforme qui ont commencé à l'ONU ne doivent pas être considérés de manière abstraite. Il convient plutôt de les relier aux questions dont traite l'ONU. En outre, nous devons prendre en compte les conséquences de ces réformes ou de ces changements sur l'efficacité et les résultats des organes de l'ONU – notamment le Conseil de sécurité, qui est directement responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Il est évident que des réformes structurelles et organisationnelles afin d'améliorer les résultats et l'efficacité de l'Organisation s'imposent pour qu'elle assume ses responsabilités et s'acquitte de ses fonctions. Tout cela exige la volonté politique des États de mettre en œuvre les principes, les visions et attentes des Nations Unies. Ces responsabilités supposent une volonté réelle de mettre en œuvre les décisions et recommandations formulées par l'ONU et lors des conférences organisées sous l'égide des Nations Unies. Aujourd'hui, plus que jamais, nous avons besoin d'une ONU forte qui soit capable de remplir son rôle en vue de réaliser la paix et la sécurité internationales et le développement durable et de garantir les droits de l'homme dans le respect des particularités de cultures et sociétés diverses.

Le Royaume d'Arabie saoudite affirme que les dangers et les problèmes auxquels se heurte le monde actuel ne concernent pas que quelques pays, car leurs effets sont de nature globale. D'où la nécessité de consolider la coopération internationale, les intérêts mutuels et la responsabilité commune dans un climat de respect, d'égalité et de confiance afin que l'humanité connaisse l'avenir meilleur auquel elle aspire. Nos efforts doivent se fonder sur les intérêts et les bénéfices communs, et viser à réduire l'écart entre les pays riches et les pays pauvres ainsi qu'entre les pays du Nord et ceux du Sud de manière à rendre le monde plus prospère.

Le Royaume d'Arabie saoudite affirme qu'il ne peut y avoir de développement réel, de prospérité économique ou de stabilité politique dans une seule partie du monde pendant que le reste du monde souffre de la pauvreté, de la famine, des guerres et des conflits. En outre, le recours à la force et à la violence pour régler les différends a conduit à des gaspillages de ressources financières et humaines considérables et a

épuisé inutilement les ressources naturelles. Cela a aggravé le sous-développement économique et social, porté atteinte à la dignité humaine, freiné les programmes de développement et réduit les chances de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. Ceci confirme aussi qu'il ne saurait y avoir de développement sans stabilité et de stabilité sans respect total des principes du droit international, sans dialogue et sans utilisation optimale des ressources économiques dans l'intérêt de tous les peuples.

M. Liu Zhenmin (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise se rallie à la déclaration faite par l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine. En 2005, les dirigeants du monde se sont réunis à New York et ont réaffirmé ensemble que le développement est un objectif central, reflétant ainsi l'aspiration commune des peuples du monde. Les dirigeants du monde se sont engagés solennellement à appliquer les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes et à atteindre sans tarder les objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Tous les pays ont désormais une responsabilité dont ils ne sauraient se soustraire, qui est de maintenir cette dynamique et de promouvoir énergiquement la coopération internationale en faveur du développement.

Un développement réussi fait intervenir des processus complexes à de multiples niveaux, c'est pourquoi les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes ne pourront pas recevoir du jour au lendemain une application concrète. Il faut définir des domaines clefs et une échelle de priorités, afin de mobiliser un maximum de ressources, parvenir à une répartition optimale des efforts et obtenir le résultat le plus souhaitable. Grâce aux efforts conjoints de tous les pays, les OMD ont été reconnus dans le monde entier et reçoivent un large appui, et leur importance a été réaffirmée à l'occasion du Sommet mondial de 2005. Nous devons maintenant axer notre attention sur la mise en œuvre intégrale des OMD.

L'action au niveau national est le lien clef dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies. Il y a un

large éventail de situations nationales, c'est pourquoi ce n'est qu'en intégrant les consensus dégagés dans les conférences internationales à leur propre situation nationale que les pays pourront véritablement s'approprier les actions et ainsi prendre des mesures efficaces et pertinentes. Il incombe aux gouvernements nationaux de mettre les résultats des consensus internationaux au service de leurs stratégies nationales de développement et de faire de ces résultats une partie intégrante de leurs propres programmes de développement.

Aux niveaux régional et international, il faut encourager un dialogue constructif visant à promouvoir l'échange de données d'expérience, susciter de nouvelles idées et mieux mobiliser les ressources et les moyens techniques permettant d'appuyer les efforts des pays en vue d'une application coordonnée de leurs stratégies nationales de développement.

Il est essentiel que l'Organisation des Nations Unies continue de diriger le débat sur les actions de suivi. Il faut donc que les réunions de l'ONU sur ces thèmes aient un ordre du jour pragmatique et orienté vers l'action et trouvent des méthodes de travail novatrices. Les débats sur les politiques à mener doivent porter sur des actions concrètes, élargir le consensus et détecter les lacunes et faiblesses, afin de mieux mobiliser et coordonner l'action au niveau international. Il faut une meilleure communication et davantage de coordination entre organisations et institutions, pour assurer la cohérence des politiques et éviter les chevauchements ou les mesures contradictoires.

Les débats récents sur la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies ont été très utiles. L'attention mondiale et la large participation de tous les secteurs de la société sont des forces qui donnent un élan à la coopération internationale au service du développement. Nous devons continuer à encourager le secteur privé et la société civile à jouer un rôle important dans la mise en œuvre des objectifs de développement.

Pour garantir une action efficace au niveau mondial il faut disposer de structures adéquates. Le Conseil économique et social, en tant que principal organe du système des Nations Unies responsable de la promotion du développement économique et social, a des atouts particuliers pour encourager la mise en œuvre des objectifs de développement convenus au niveau international. Le Sommet mondial de 2005 a

doté le Conseil économique et social de deux nouveaux outils importants : les examens annuels de fond au niveau ministériel et le Forum de la coopération pour le développement. Nous espérons que le Conseil économique et social et ses organes subsidiaires saisiront cette occasion de renforcer leurs fonctions et de coordonner leur travail, afin d'assurer un suivi coordonné des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet. Nous sommes heureux que le projet de résolution sur le renforcement du Conseil économique et social vienne d'être adopté (résolution 61/16).

Une application intégrée et coordonnée exige un suivi intégré et coordonné. À l'heure actuelle, de nombreux organismes, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies, ont examiné les progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs de développement dans leur propre domaine de compétence, chacun faisant appel à des normes différentes et n'ayant en définitive qu'une influence limitée. La résolution sur le suivi de l'application des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies a souligné une fois encore l'importance du suivi et de l'évaluation par l'ONU des progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements en faveur du développement. Il faut donc créer un cadre unifié et global pour l'évaluation sous la direction de l'ONU des progrès accomplis par rapport aux objectifs convenus au niveau international. Un tel cadre permettrait à la fois de mesurer les progrès nationaux et de suivre et d'évaluer la coopération internationale et l'aide au développement.

La Chine a toujours été un fervent partisan, en actes comme en paroles, de l'application des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social. Nous avons déployé des efforts inlassables pour faire du développement notre première priorité, ainsi que pour favoriser un développement scientifique qui serve les besoins de la population, parvenir à un développement économique et social global, coordonné et durable, et édifier une société harmonieuse. Nous attachons une grande importance à nos différents engagements internationaux et nous avons tiré attentivement des leçons des réussites obtenues dans d'autres pays, absorbant des concepts et méthodes utiles tout en persévérant dans nos démarches de réforme et d'innovation. De ce fait, le niveau de vie du peuple chinois s'est considérablement amélioré, ce qui a aussi contribué à la réalisation des

objectifs de développement convenus au niveau international.

Trois des huit OMD sont directement liés à la santé. La réalisation d'autres objectifs dépend aussi étroitement des questions de santé publique. Nous notons que tous les pays, et surtout les pays en développement et les pays en transition économique, sont confrontés à de graves défis en matière de santé publique. Nous saluons les différentes stratégies de renforcement des capacités dans le domaine de la santé publique décrites dans le rapport du Secrétaire général (A/61/383), notamment la création d'un système d'alerte rapide et d'un système de surveillance et de riposte internationales conformes à la réglementation sanitaire internationale, la sensibilisation de l'opinion publique, le renforcement des ressources humaines des systèmes de santé publique, et la possibilité pour les États Membres de bénéficier de l'aide de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et d'organismes internationaux connexes. La délégation chinoise exhorte tous les pays à examiner attentivement les recommandations pertinentes qui figurent dans le rapport et à les appliquer intégralement sur la base de la résolution 60/35 de l'Assemblée générale.

Le Gouvernement chinois attache une grande importance aux débats de l'ONU sur la santé publique. Chaque année depuis trois ans, la Chine présente le projet de résolution sur le renforcement des capacités dans le secteur de la santé publique. La Chine appuie l'action de l'OMS dans différents domaines liés à cette question. Nous avons largement collaboré avec l'OMS, la Banque mondiale et l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique dans les domaines du VIH/sida, du paludisme, du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) et de la grippe humaine pandémique hautement pathogène liée à la grippe aviaire, ainsi que sur les questions de secours, de traitement et de lutte contre les maladies en cas de catastrophe.

Ces dernières années, le Gouvernement chinois a énormément investi dans le renforcement des capacités dans le secteur de la santé publique. En octobre de cette année, le Président Hu Jintao a mis l'accent sur la nécessité d'édifier un réseau national de soins médicaux de base qui couvre à la fois les populations rurales et urbaines, et permette d'améliorer la qualité des services de santé publique et des soins médicaux, de prévenir et traiter les maladies, de surveiller l'état de la santé publique pour intervenir d'urgence en cas d'incidents épidémiologiques, d'accélérer le développement des

ressources médicales dans l'ouest et dans les zones rurales de la Chine, et de renforcer les services médicaux dans les communautés urbaines, afin d'atteindre l'objectif d'un service médical de base accessible à tous les citoyens. Cet objectif s'accorde bien avec celui de l'OMS, qui est « La santé pour tous ». La Chine est prête et disposée à travailler avec d'autres États pour appuyer le travail de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ainsi que d'autres institutions connexes, afin de renforcer les capacités dans le domaine de la santé publique mondiale.

M. Baba-Ahmed (Nigéria) (*parle en anglais*) :
Le Nigéria s'associe à la déclaration faite par l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77.

Il est gratifiant de constater que les grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies ont contribué à façonner notre compréhension du développement et notre recherche de développement, tandis que les différents textes qui en sont issus ont fourni le cadre de notre action collective. Lors du Sommet de 2005, nos dirigeants ont non seulement reconnu le rôle inestimable que ces conférences et réunions au sommet ont joué pour mobiliser la communauté internationale, mais ils se sont également engagés à instaurer une paix juste et durable dans le monde entier, conformément aux objectifs et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. L'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet énoncées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes sont des facteurs déterminants pour la pleine réalisation de tous les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Il y a à peine deux semaines, nous avons procédé, dans cette même salle, à un échange de vues informel sur le rapport du Groupe de haut niveau du Secrétaire général sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de la protection de l'environnement. Dans le droit fil de ce que nous, États Membres, avons reconnu depuis longtemps, le Groupe a souligné le lien entre la paix, le développement, la sécurité et l'environnement. Une application intégrée, coordonnée et globale est donc nécessaire pour traduire en actes concrets les nobles idéaux et les promesses qui se sont dégagés des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies pour répondre aux aspirations des peuples que nous

représentons, notamment des populations pauvres et vulnérables.

Notre débat d'aujourd'hui doit une fois de plus concentrer l'attention sur la nécessité d'appliquer, pleinement et dans les délais fixés, les engagements collectifs que nous avons pris lors des diverses conférences et réunions au sommet et d'en assurer le suivi. Les objectifs de développement convenus au niveau international constituent le critère utilisé pour mesurer et évaluer les progrès réalisés conformément aux mandats législatifs et aux processus intergouvernementaux dont nous disposons. Dans ce domaine, on n'insistera jamais assez sur le rôle de l'ONU en tant que modèle du multilatéralisme, et en particulier du Conseil économique et social, y compris ses fonds, programmes et commissions techniques.

Dans son rapport (A/61/90) présenté au Conseil économique et social et à l'Assemblée, le Secrétaire général a défini les possibilités ainsi que les difficultés qui se présentent en ce qui concerne les progrès pouvant être réalisés dans la mise en œuvre des objectifs de développement convenus au niveau international. Le rôle du Conseil en tant qu'organe principal responsable de la coordination, de l'examen des politiques et de la concertation sur la coopération en matière de développement devra sans aucun doute être renforcé. L'accord sur le texte définitif du projet de résolution A/61/L.24 sur le renforcement du Conseil économique et social ouvre la voie à ce processus. Le Nigéria se félicite de ce que les États Membres ont pu parvenir à un consensus sur cette résolution importante et espère que des mesures seront rapidement prises pour appliquer ses dispositions de large portée, afin de permettre au Conseil de s'acquitter de ses fonctions élargies.

La nouvelle structure, approuvée dans le Document final du Sommet mondial de 2005, s'agissant de l'examen ministériel annuel et du Forum de la coopération pour le développement, constitue un défi pour chacun d'entre nous. Nous devons modifier considérablement la manière dont nous travaillons et nous efforcer de parvenir à de meilleurs résultats. Nous devons travailler avec vigueur et détermination pour promouvoir une plus grande convergence entre les processus intergouvernementaux et les activités du système des Nations Unies en faveur du développement. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons accélérer la mise en œuvre et la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, assurer la cohésion des politiques et

promouvoir un partenariat mondial pour le développement.

En effet, alors que les résolutions 50/227 et 57/270 B définissent les paramètres du suivi des diverses conférences et réunions au sommet des Nations Unies, le Nigéria partage le point de vue du Secrétaire général, qui souligne la lenteur avec laquelle des progrès ont été faits dans l'adoption de stratégies de développement globales tenant compte des liens entre les divers textes issus des conférences. Sans aucun doute, il existe un lien entre les questions qui se sont dégagées des diverses conférences et réunions au sommet. La communauté internationale ne doit pas simplement exprimer une adhésion de principe à la notion d'une vision commune de développement, mais doit agir de concert pour parvenir à un objectif commun, c'est-à-dire assurer à tous une vie meilleure, comme le prévoit la Charte.

Le Nigéria espère bien que les États Membres coopéreront avec le système des Nations Unies pour promouvoir le développement en tant qu'objectif universel. À cet égard, des stratégies intersectorielles plutôt que sectorielles seront nécessaires pour se pencher sur les questions qui transcendent les grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies. De même, il faut faire des efforts pour permettre aux divers éléments du système des Nations Unies d'unir leurs forces. C'est dans le but de promouvoir cette approche que le Nigéria a construit et fait don de la Maison des Nations Unies à Abuja, afin de réunir sous le même toit les diverses entités des Nations Unies. En revanche, nous sommes conscients des problèmes et des difficultés qui se posent, lorsqu'il y a une seule équipe de pays des Nations Unies, un seul programme de pays, un seul budget et un seul dirigeant. Nous espérons que les débats et les négociations qui auront prochainement lieu à l'Assemblée contribueront à trouver des moyens de régler les problèmes et de surmonter les difficultés.

Il est essentiel que des mesures concrètes soient prises pour aider les pays à parvenir aux buts et objectifs de leurs stratégies de développement, conçues et dirigées à l'échelle nationale. La première session de l'examen ministériel annuel, par exemple, révélera sans nul doute que six ans après le Sommet du Millénaire, l'Afrique subsaharienne n'est pas près d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. En revanche, la proportion d'Africains vivant dans une pauvreté extrême s'accroît. De même, l'incidence du VIH/sida, du paludisme, de la tuberculose et d'autres

maladies transmissibles et non transmissibles est en augmentation constante.

Alors que le continent est confronté à ses innombrables difficultés, la capacité de l'Afrique de réussir par ses propres moyens est gravement compromise, notamment en raison du fardeau écrasant de la dette, du manque d'accès au marché, de la médiocrité des infrastructures et de l'insuffisance des flux financiers. Bien que les diverses mesures et initiatives prises, telles que l'allègement de la dette, l'augmentation de l'aide publique au développement et l'engagement accru des partenaires de développement envers le continent, soient louables, il convient de faire davantage pour satisfaire les besoins spécifiques et particuliers de l'Afrique. À cet égard, le Nigéria espère que le Forum biennal de la coopération pour le développement contribuera à garder l'Afrique sur le devant de la scène internationale et à mobiliser les ressources nécessaires pour la mise en œuvre et la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, ainsi que des objectifs de l'initiative phare de l'Afrique, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

Rendre compte de nos activités, évaluer les résultats, partager les expériences, notamment les pratiques optimales et les problèmes, de façon cohérente aura une incidence sur les stratégies, les politiques et les instruments dont nous disposons pour remplir nos engagements et en assurer le suivi. Le système des Nations Unies, notamment ses commissions techniques, fonds et programmes, y compris les commissions régionales et autres institutions régionales pertinentes, doit contribuer aux activités d'application et de suivi. À cet égard, le Nigéria est préoccupé de constater que bien que les commissions techniques aient joué un rôle crucial en matière de suivi des conférences, la coopération entre elles est limitée, et les progrès réalisés pour établir des liens au sein des processus sont insuffisants.

Si l'ONU est faible, elle ne peut pas servir correctement la cause du développement. Nous reconnaissons que l'ONU est essentiellement un prestataire de services et un défenseur de premier plan de cette cause. Ce sont les États Membres qui la financent, la dirigent et utilisent ses services. Sa force dépend donc largement des investissements que nous y réalisons.

Le Nigéria considère à ce sujet que la Charte nous confère l'obligation collective de fournir

suffisamment de ressources pour permettre au Secrétaire général et à son équipe de mener à bien l'ensemble des tâches confiées par les États Membres. Il importe que les réformes s'étendent à tous les organes principaux de l'ONU de manière à rendre l'Organisation plus efficace, plus performante et plus à même de répondre aux défis de notre temps. En outre, elles ne doivent pas être envisagées dans l'optique réduite de la réduction des coûts. Il convient au contraire d'examiner soigneusement toutes les recommandations et d'accepter l'idée d'octroyer, si nécessaire, des ressources supplémentaires aux fins de leur mise en œuvre.

Le Nigéria estime également que le succès de la réforme du Secrétariat et de la gestion exige de prendre des mesures de responsabilisation dans la transparence et dans le cadre d'un système interne d'administration de la justice qui fonctionne. Il faut par ailleurs que les réformes favorisent la réalisation du programme des Nations Unies en faveur du développement au lieu de lui porter préjudice. Il est pour cela impératif de fournir les ressources nécessaires à la pleine mise en œuvre de toutes les activités de réforme convenues, y compris celles en faveur du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique. De même, il importe que le Secrétariat et les autres entités du système des Nations Unies reflètent par leur composition, à tous les niveaux, le caractère international de l'Organisation.

Le Nigéria est favorable à ce que l'Assemblée générale soit renforcée et à ce que son ordre du jour mette l'accent sur les priorités mondiales et les problèmes de fond du moment. Nous pensons nous aussi qu'il importe de renforcer la position et le rôle du Président de l'Assemblée générale. Pour l'heure, nous étudions de très près la division des tâches entre l'Assemblée générale – principalement ses Deuxième et Troisième Commissions – et le Conseil économique et social. Nous arrêterons notre position sur la question en tenant compte des conclusions sur la manière dont le Conseil économique et social devra s'acquitter de ses nouvelles fonctions.

La position du Nigéria sur la réforme du Conseil de sécurité est bien connue. Il suffit de rappeler qu'il est plus que temps de réformer le Conseil afin d'accroître la légitimité et la transparence de ses décisions. Toute réforme de l'ONU serait incomplète sans l'augmentation du nombre des sièges permanents du Conseil de sécurité et l'élargissement de leur répartition.

Il est indispensable que l'Afrique soit représentée dans cette catégorie si l'on veut obtenir une participation sans exclusive et exaucer les vœux et aspirations des peuples du continent africain. En effet, l'Afrique occupant une place centrale dans les activités du Conseil de sécurité, elle a besoin de pouvoir y contribuer en fournissant son point de vue. Voilà pourquoi le Nigéria prône des efforts concrets aux fins de la réforme du Conseil de sécurité et, surtout, d'une représentation permanente de l'Afrique au sein du Conseil.

Au fond, nous devons répondre devant le tribunal de l'humanité de ce que nous faisons ou ne faisons pas pour permettre aux peuples du monde entier de vivre dans de meilleures conditions et dans une liberté plus grande.

M. Rachkov (Biélorus) (*parle en anglais*) : La délégation biélorussienne se réjouit que les négociations aient conduit à l'adoption d'une résolution fondamentale sur le renforcement du Conseil économique et social. Nous louons les efforts déployés sans répit par les Coprésidents, l'Ambassadeur Johan C. Verbeke, de la Belgique, et l'Ambassadeur Cheick Sidi Diarra, du Mali, pour aboutir à ce remarquable résultat.

Nous notons avec grand plaisir que cette résolution contient un certain nombre de dispositions et d'idées très utiles pour permettre au Conseil économique et social d'améliorer la coordination au sein du système des Nations Unies et d'accroître l'efficacité des efforts de l'ONU en appui aux progrès accomplis par les pays en développement et en transition dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, promouvant ainsi la croissance économique et le progrès social dans le monde entier.

Nous voudrions nous arrêter sur quelques-unes de ces idées, comme celles d'adopter une déclaration ministérielle comme document final du débat de haut niveau de la session de fond; de donner aux pays la possibilité de présenter des rapports nationaux à l'occasion des examens annuels de fond au niveau ministériel; d'établir un programme de travail sur plusieurs années pour les examens de fond au niveau ministériel; et de tenir des réunions ad hoc du Conseil économique et social sur des crises humanitaires spécifiques. Le Biélorus a énergiquement plaidé en faveur de ces composantes essentielles de la réforme du Conseil tout au long des négociations. Nous sommes heureux de les voir dans la résolution.

Il importe également de souligner que la résolution constitue un progrès notable si l'on veut prêter au Conseil économique et social le concours financier et administratif nécessaire pour qu'il s'acquitte de ses nouvelles tâches liées à l'organisation des Examens ministériels annuels et du Forum de la coopération pour le développement et puisse tenir des réunions ad hoc.

Nous avons foi en un Conseil économique et social renforcé. Nous avons foi en son aptitude à coordonner le concours international dont ont tant besoin les pays en proie à la pauvreté, à la faim, à l'inégalité sociale, à la dégradation de l'environnement, aux catastrophes naturelles et aux maladies infectieuses dangereuses. Durant son mandat de membre du Conseil pour la période 2007-2009, le Biélorus fera tout son possible pour concourir utilement à la bonne exécution de ses tâches.

M. Atiyanto (Indonésie) (*parle en anglais*) : En tout premier lieu, je voudrais, par votre entremise, Madame la Présidente, remercier le Secrétaire général de son rapport (A/61/90) sur le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions 50/227, 52/12 B et 57/270 B. L'Indonésie s'associe pleinement à la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine et, surtout, applaudit l'adoption de la résolution 61/16 sur le renforcement du Conseil économique et social.

Nous avons maintes fois débattu de la question de l'application et du suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes. Toujours est-il qu'un tiers de la population mondiale continue de vivre dans la pauvreté. Il faut que nous fassions des progrès.

C'est dans ce contexte que nous saluons l'adoption de la résolution tant attendue sur le renforcement du Conseil économique et social, qui permettra au Conseil de s'acquitter de son rôle conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, y compris la résolution 60/1, et son paragraphe 155 en particulier. Elle permettra également au Conseil de

commencer à adapter son ordre du jour et ses méthodes de travail. Ainsi, le Conseil sera plus à même de faciliter la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et d'y contribuer.

Par ailleurs, le Conseil est désormais mieux outillé pour faire face aux défis actuels du développement, en particulier les problèmes liés à la pauvreté; la malnutrition et la faim; les pandémies comme la grippe aviaire, le VIH/sida, la tuberculose, le paludisme et la poliomyélite; et les catastrophes naturelles.

De notre point de vue, conserver la structure actuelle de sa session de fond ne perturbera en rien les travaux du Conseil économique et social. Dans le même temps, les réunions du Forum bisannuel de haut niveau sur la coopération pour le développement et les examens de fond au niveau ministériel dans le cadre du débat de haut niveau renforceront le Conseil économique et social en lui permettant d'effectuer le suivi intégré et coordonné des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes.

Nous sommes également favorables à la réaffirmation du rôle du Conseil économique et social dans l'orientation et la coordination générale afin d'assurer la cohérence et d'éviter le chevauchement des mandats et des activités des différents fonds et programmes des Nations Unies. De même, nous nous réjouissons que soit reconnu le lien important qui existe entre les activités du Conseil économique et social et celles de la Commission de consolidation de la paix.

Notre pays faisant partie de ceux frappés par le séisme et le tsunami dans l'océan Indien, nous trouvons encourageant que cette résolution renforce le rôle du Conseil économique et social s'agissant d'intervenir, à la demande des États Membres touchés, dans les crises humanitaires, y compris les catastrophes naturelles. Cela permettra de sensibiliser toutes les parties prenantes et à les encourager à soutenir les efforts internationaux de secours.

Ma délégation attend avec grand intérêt de voir la résolution appliquée dans l'esprit et la lettre. Il est tout aussi indispensable de veiller à ce que le Conseil économique et social, en tant qu'organe créé par la Charte, bénéficie d'un appui et de services de conférence suffisants pour mener à bien sa mission, y

compris ses nouvelles tâches, tel qu'exigé par le Sommet mondial de 2005.

M. Sen (Inde) (*parle en anglais*): Nous remercions le Secrétaire général de ses rapports sur l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes.

Nous devons veiller à ce que la conduite de ces conférences se fasse de façon logique afin de pouvoir en examiner les résultats de manière coordonnée tout en procédant au suivi spécifique des résultats de chacune d'elles. Cela constitue depuis longtemps l'un des objectifs de l'ONU, et la résolution 57/270 B de l'Assemblée générale souligne d'ailleurs très clairement la nécessité d'une application et d'un suivi intégrés et coordonnés.

L'élément principal, comme l'indique le point de l'ordre du jour du débat, est ici la question de la mise en œuvre. C'est là, je pense, la condition sine qua non de tout ce qui concerne cette question car, incidemment, la question de la mise en œuvre est aussi, depuis un certain temps, à l'ordre du jour tant du Conseil économique et social que de l'Assemblée générale, et elle est mise en avant dans la résolution 57/270 B. Elle a également été soulignée dans le Document final du Sommet mondial de 2005 que nous connaissons tous et, plus récemment, dans la résolution 60/265 de l'Assemblée générale sur le développement, qui insiste sur la nécessité de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement – qui, d'ailleurs, participe aussi de l'objectif n° 8 du Millénaire pour le développement.

À part la mise en œuvre, quelles sont les questions clefs dont il nous faut nous occuper ici? Pour autant qu'on puisse en juger, la mise en œuvre doit également être interprétée de manière suffisamment large pour inclure les ressources, car ces dernières sont la clef. Nous avons évoqué certaines de ces questions lorsque la résolution sur le renforcement du Conseil économique et social a été adoptée plus tôt ce matin.

En dehors de cela, nous devons clairement nous tourner vers le monde extérieur et observer les évolutions qui y ont cours dans les domaines économique et social, car ce qui n'est pas clair doit être clarifié. Ce qui est partiel doit être complété, et cela peut uniquement être réalisé en termes de mise en

œuvre dans le cadre d'un examen attentif de ce qui se passe dehors, dans le monde réel.

Enfin et surtout, nous devons nous atteler à la mise en œuvre de la partie restante de la réforme de l'ONU. L'économie mondiale d'aujourd'hui est caractérisée, d'une part, par des entreprises multinationales dont la production est réalisée dans plusieurs pays, comme nous le savons tous, et, d'autre part, par des échanges et transferts financiers qui ont totalement pris le pas sur les échanges de services et de marchandises réelles. Les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sont devenues le cadre mondial, la base institutionnelle de ces transactions, qui souvent ont pour seul but de rechercher des profits spéculatifs. Ces profits sont sous-tendus par les règles de nombre de ces institutions internationales. Par conséquent, nous devons examiner les politiques de ces institutions. C'est dans ce contexte que nous insistons sur la nécessité, pour le Conseil économique et social, de remplir son mandat en évaluant périodiquement les politiques économiques internationales, y compris les politiques suivies par ces institutions.

Nous savons tous, pour prendre un exemple, que le Fonds monétaire international (FMI) s'est considérablement éloigné, tout comme l'OMC, de son mandat keynésien originel. Aujourd'hui, nous sommes face à une situation où le FMI est intervenu dans des pays au bord d'un conflit civil, et ceux-ci ont plongé encore plus profondément dans le conflit. Il a offert des ensembles de mesures de sortie de crise, mais celles-ci n'ont pas tiré d'affaire les bénéficiaires et ont même, en fait, aggravé quelquefois la crise. D'un autre côté, nous devons également examiner, comme l'ont affirmé plusieurs économistes, s'il est équitable que les banques internationales et les riches bénéficient d'ensembles de mesures de sauvetage, mais pas les personnes qui vivent d'aliments subventionnés.

De même, je pense que, dans le cas de l'OMC, nous sommes face à une situation dans le monde où – comme nous l'avons vu assez clairement à Doha – le consensus est que nous ne devons pas considérer les frontières comme étant importantes pour le libre-échange des biens et le libre-échange et la libre-circulation des services. Mais quand il s'agit de la main-d'œuvre ou des flux techniques, on nous raconte une autre histoire. C'est l'une des raisons pour lesquelles Doha a échoué.

De même, on nous dit que les subventions sont une très mauvaise chose dans le secteur industriel, mais quand il s'agit des subventions agricoles, on entend une histoire différente. Les droits de propriété et de brevet des détenteurs des droits de propriété intellectuelle sont sacrés, mais lorsqu'il s'agit de défendre les intérêts de la diversité biologique des pays en développement, c'est à nouveau une autre histoire. Lorsqu'il s'agit de protéger leurs ressources biogénétiques, on nous dit qu'il faut attendre encore. En conséquence, pour que la mise en œuvre soit valable et que la consolidation que nous demandons des textes issus de ces conférences ait un sens, elles doivent être tournées vers le monde réel.

C'est également vrai pour la question de l'emploi. Le troisième pilier de la triade originelle de Bretton Woods était l'Organisation internationale du commerce (OIC). Son programme affirmait clairement que nous devions non seulement réguler les prix ou libéraliser les échanges pour optimiser les richesses, mais aussi prendre des mesures en faveur de l'emploi lui-même, sans quoi nous ne pourrions pas servir les intérêts de la grande majorité de la population mondiale.

De la même façon, dans ce contexte, il est très important que nous nous penchions sur la réalisation de l'objectif de consacrer 0,7 % du revenu national brut à l'aide publique au développement, car dans un certain nombre de pays en développement, notamment en Afrique, il n'existe tout simplement pas les infrastructures ou les institutions nécessaires pour attirer les investissements privés. Parler d'entreprise privée est donc aussi inapproprié dans ce contexte qu'à propos, par exemple, des pickpockets. Un pickpocket est aussi un champion de l'entreprise privée. Faire venir de grandes entreprises revient à attribuer au pickpocket certaines des vertus du pirate, ce qui n'est d'aucun secours. Par conséquent, je pense que la question de la mise en œuvre, de la clarification et de la consolidation des acquis doit être abordée dans le contexte de ces évolutions du monde réel.

De même, le Conseil économique et social que nous avons mis en place a les ressources nécessaires, et nous espérons que ces ressources ne seront pas seulement basées continuellement et pour toujours sur des économies afin qu'il n'y ait pas d'incidences nécessitant des ressources supplémentaires. Mais au bout du compte, si l'on veut que le Conseil économique et social accomplisse vraiment certaines de ces choses et qu'il soit un organe créé par la Charte

au vrai sens du terme, alors il est parfaitement clair que la budgétisation à venir devra se pencher très attentivement sur cette question. Nous sommes également satisfaits du rôle du Conseil en matière de règlement post-conflit, qui sera d'un grand bénéfice pour beaucoup de pays en développement.

Dans le cas de la réforme de la gestion, nous estimons que certains des rapports commandés à grands frais ont une fois de plus mis en avant des idées discréditées comme la gouvernance. En fait, à bien y regarder, il s'agit là de l'empiètement le plus grave de tous, car c'est une tentative, à travers la gouvernance, de recréer l'Assemblée générale et sa Cinquième Commission à l'image du Conseil de sécurité, où règne la domination de quelques-uns.

Je crois qu'il nous faut, lorsque nous appliquons les textes, garder certaines choses à l'esprit.

S'agissant de l'Assemblée générale elle-même, qui est le principal organe en vertu de la Charte et l'organe délibérant principal de l'ONU, nous avons dit à de nombreuses reprises qu'elle devait être réinvestie des pouvoirs que lui confère la Charte. Il faut un équilibre juste et équitable entre les différents organes : le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale. Naturellement, on peut dire que l'une des raisons pour lesquelles l'Assemblée générale s'est affaiblie réside dans l'empiètement, mais il faut alors se demander pourquoi cet empiètement existe. La réponse est que l'Assemblée générale, jusqu'à présent, se concentre pour l'essentiel sur des mesures de procédure, plutôt que sur des mesures concrètes. Par conséquent, dans le cadre de la mise en œuvre, il est également nécessaire d'appliquer la résolution 60/286, adoptée à la soixantième session, sur la revitalisation de l'Assemblée générale. Cette application participera de la revitalisation elle-même.

Mais une fois encore, la revitalisation ne sera pas complète tant que les questions prioritaires n'auront pas été abordées. Pour cela, il est clairement souhaitable, une fois de plus, de créer le Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale, de façon que des questions telles que la paix et la sécurité, le développement, la gestion, y compris des ressources humaines, et la codification et le développement du droit international soient traitées dans l'intérêt de tous les pays de cette Organisation.

Enfin et surtout, je crois avoir mentionné la question du travail inachevé. À ce sujet, il importe d'entreprendre aussi la réforme du Conseil de sécurité

lui-même. Nous n'abordons pas du tout le problème en termes de pouvoir. Il ne s'agit pas de pouvoir, mais de raison publique et d'équité, et pas nécessairement de politique, mais d'éthique, parce que sans réforme du Conseil de sécurité, nous aurons une réforme qui sera comme *Hamlet* sans le Prince du Danemark. Elle ne touchera pas aux articulations essentielles du pouvoir; or, sans cela, le résultat ne sera pas optimal. Dans la situation actuelle, il y a un veto au Fonds monétaire international et cinq vetos au Conseil de sécurité, sans qu'aucun type de contre-pouvoir confié à d'autres pays ne vienne équilibrer un tant soit peu le processus de décision. Sans cela, nous ne serons pas en mesure d'assurer le caractère optimal du processus de décision dans le domaine économique, sans parler des domaines politique et social.

L'Inde affirme depuis le début que nous avons besoin d'un équilibre juste, parfait et équitable entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. Nous avons besoin d'un Conseil de sécurité qui, dans son propre intérêt, bénéficie d'un large appui à l'Assemblée générale. Pour cela, l'Assemblée générale doit être forte. Ailleurs, j'ai récemment paraphrasé certains propos de Robespierre qui s'appliquent ici, à savoir que le pouvoir sans vertu est pernicieux, mais que la vertu sans pouvoir est impotente. Nous avons donc besoin de cet équilibre pour prendre des décisions vraiment optimales et assurer une mise en œuvre véritable, intégrée et coordonnée des textes issus des conférences. Autrement, la seule manière de donner suite aux conférences sera d'organiser d'autres conférences. Pour éviter cela, un tel équilibre est nécessaire et, à cette fin, il importe de faire montre d'une certaine volonté pratique. En fin de compte, c'est une question de volonté politique. La volonté politique est nécessaire pour transformer les pensées et idées en énergie pratique de réforme. Il s'agit de la seule loi de la thermodynamique dont l'ONU ait besoin.

C'est un citoyen de notre pays hôte, par ailleurs premier responsable de l'ONU à recevoir le prix Nobel de la paix, Ralph Bunche, qui a dit, si ma mémoire est bonne, que les Nations Unies n'avaient aucun intérêt à maintenir le statu quo. Nous devons dépasser cela et aller au-delà du statu quo pour créer une vraie institution, de façon que les Nations Unies servent à nouveau de point de ralliement à la grande majorité des pays, en fait même à tous les pays du monde.

Pour terminer, je citerai certains des propos très émouvants qui ont été prononcés à la conférence de New Delhi, récemment : nous ne considérons pas notre

travail en termes de pouvoir, mais en termes d'équité et de justice internationale. Par conséquent, en nous inspirant de ces propos, nous devons œuvrer non pas pour une Organisation des Nations Unies dominée par les divisions, le pouvoir et la puissance militaire, mais pour une Organisation des Nations Unies qui devienne véritablement une force mondiale de paix, de prospérité et de progrès.

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 57/32, du 19 novembre 2002, je donne maintenant la parole à l'Observateur de l'Union interparlementaire.

M^{me} Filip (Union interparlementaire) (*parle en anglais*) : En raison de l'heure tardive, je vais abréger ma déclaration. Toutefois, le texte complet sera distribué dans la salle.

Je suis heureuse de pouvoir prendre la parole devant l'Assemblée générale sur le point 112 de son ordre du jour, qui concerne le renforcement du système des Nations Unies. Cela ne constituera pas une surprise que j'aborde ce sujet sous l'angle de la dimension parlementaire des travaux de l'ONU. Comme l'atteste la résolution 61/6, adoptée par consensus dans cette salle le 20 octobre dernier, l'ONU et l'Union interparlementaire (UIP) travaillent ensemble sur pratiquement tous les points de l'ordre du jour ayant trait à la paix, à la démocratie et au développement. La démocratie, plus particulièrement, est au centre de notre action commune, comme nous l'avons vu récemment à Doha à la sixième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies.

Associée au développement, la démocratie est le rempart le plus sûr contre les conflits et la meilleure garantie d'une paix durable. Le mémorandum d'accord signé dernièrement entre l'UIP et le Fonds des Nations Unies pour la démocratie, ainsi que les consultations en cours avec la Commission de consolidation de la paix, augurent d'une coopération accrue dans ce domaine dans les prochaines années.

La résolution 61/6 appelle en outre à donner plus de poids à l'Audition parlementaire annuelle et aux autres réunions parlementaires spécialisées qui se tiennent au Siège de l'ONU, en tant qu'événements conjoints ONU-UIP. Le fait de reconnaître officiellement le caractère conjoint de ces manifestations oblige l'ONU à en prendre en partie la responsabilité et, à terme, à les intégrer pleinement dans son programme de travail et son calendrier de réunions.

De plus, en vertu de la résolution 61/6, l'UIP est invitée à participer de plus près à l'élaboration de stratégies applicables à l'ensemble du système qui doivent ensuite être soumises à l'appréciation de l'ONU « en vue d'assurer un soutien accru et plus cohérent des parlements aux travaux de l'Organisation ». Cette disposition va nous permettre de mieux coordonner nos activités sur le terrain et de nous entraider. Elle va également nous permettre de planifier nos activités futures à la lumière des recommandations qui pourraient émaner de l'Audition parlementaire annuelle et des autres réunions spécialisées.

Mais, quel est le rapport avec le renforcement du système des Nations Unies? Avant tout, je voudrais revenir sur ce que nous appelons la dimension parlementaire des Nations Unies. Cette dimension doit être profondément enracinée dans les activités que les parlements et les parlementaires mènent au niveau national. Elle consiste pour les parlements à prendre des mesures et à suivre les négociations et les débats internationaux dans le cadre de l'ONU et des institutions apparentées, à veiller à ce que les décisions adoptées par les gouvernements soient bien appliquées, et à ce que les normes internationales et la primauté du droit soient respectées. Elle consiste également à contrôler les activités de l'ONU et à contribuer à ses débats.

L'UIP est convaincue que les parlementaires peuvent s'avérer extrêmement utiles pour créer une cohésion politique nationale autour de l'action internationale. Du point de vue de l'UIP et de celui de bon nombre d'États Membres de l'ONU, cette dernière aurait beaucoup à gagner à s'assurer que les parlements et les parlementaires savent exactement en quoi consistent ses principaux processus et activités. Nous avons à cet égard présenté une série de propositions sur les moyens les plus efficaces d'y parvenir, selon nous.

L'Audition parlementaire 2006 qui s'est tenue au début de la semaine dernière dans la salle du Conseil économique et social a, nous semble-t-il, laissé clairement entrevoir que c'était possible. Cette manifestation a suscité un vif intérêt de la part des parlements qui y étaient bien représentés. Elle a également attiré des représentants de Missions permanentes, y compris des représentants permanents, ainsi que des responsables de l'ONU et des universitaires. Elle a donné lieu à un échange de vues nourri sur les questions figurant en bonne place dans l'ordre du jour de l'ONU, à savoir la prévention des

conflits, la consolidation de la paix, la bonne gouvernance et la lutte anti-corruption, et à un certain nombre de propositions concernant les actions que pourraient entreprendre les parlements au niveau national, à l'appui des initiatives de l'ONU. Les conclusions de cette Audition seront distribuées à l'ONU dans les prochaines semaines, sous la forme d'un document officiel de l'Assemblée générale.

Je voudrais donner simplement un exemple de ce qui est ressorti de l'Audition. Les parlementaires présents ont été très heureux de pouvoir obtenir des informations sur la nouvelle Commission de consolidation de la paix, sur sa mission et ses objectifs pratiques. Ils ont souligné que cette Commission devait être particulièrement attentive à l'institution parlementaire. Trop souvent par le passé, ont-ils affirmé, la communauté internationale a investi des ressources financières et autres considérables pour préparer des élections libres et régulières, et a abandonné aussitôt l'institution même qui était née de ces élections.

Le Parlement est, je pense que nous sommes tous d'accord, par excellence l'instance destinée à rassembler les diverses composantes de la société, et ses travaux offrent à ce titre une réelle alternative à la guerre. Mais un parlement ne peut, sitôt né, être totalement viable. Il a besoin d'être nourri et – au moins durant les premières années – de recevoir toute l'aide possible, en premier lieu celle de la communauté internationale.

C'est pourquoi, dans le cadre des échanges consacrés à la Commission de consolidation de la paix, les participants ont souligné à plusieurs reprises la nécessité d'affecter des crédits suffisants au Fonds pour la consolidation de la paix et se sont engagés à s'en faire l'écho auprès de leurs autorités, afin de donner une plus grande assise politique à ce Fonds. D'une manière plus générale, ils avaient le sentiment que les parlements pouvaient contribuer dans une large mesure à réduire le clivage entre consolidation de la paix et aide au développement. Ils ont aussi insisté sur le risque de reprise des conflits, qu'il ne fallait pas négliger. En outre, ils ont souligné qu'il était capital de faire participer les femmes à tous les aspects des travaux de consolidation de la paix, et les participants se sont donc engagés à faire preuve de plus d'initiative pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Enfin, ils ont plaidé avec force pour que les parlements démocratiquement élus figurent parmi les priorités de la Commission.

Ce ne sont là que quelques-uns des éléments retenus par l'UIP pour poursuivre ses travaux, et donc pour participer au renforcement du système des Nations Unies.

La Présidente (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen des points 47, 112, 113 et 149 de l'ordre du jour.

Point 150 de l'ordre du jour

2009, Année internationale de la réconciliation

Projet de résolution (A/61/L.22)

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Nicaragua, qui va présenter le projet de résolution A/61/L.22.

M. Sevilla Somoza (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Le monde contemporain est un monde où de nombreux acteurs et de nombreuses forces s'entrecroisent. C'est un monde où apparaissent de nouveaux problèmes et de nouvelles contradictions, alors que d'autres plus anciens ressurgissent; un monde où des conflits de toute sorte voient le jour pour des raisons très diverses; un monde où la crise environnementale semble inévitable, et un monde où les fléaux de la faim et des pandémies frappent l'ensemble de nos peuples. Proclamer 2009, Année internationale de la réconciliation est un moyen de tendre vers une réconciliation universelle qui reposerait sur la solidarité, la fraternité et sur les valeurs et principes consacrés de la liberté, de la justice, de la paix, de la non-discrimination, de la démocratie, du développement et des droits de l'homme, soit précisément les piliers sur lesquels se fonde l'Organisation des Nations Unies.

Si nous proclamons que la réconciliation est la voie menant à la réalisation de la paix mondiale, nous devons indiquer que se réconcilier signifie rétablir l'unité perdue de l'humanité, surtout en cette époque où les sociétés sont divisées ou très fragmentées et affligées par une extrême pauvreté ou en proie à des conflits territoriaux ou ethniques.

C'est pourquoi nous comprenons la réconciliation – et que nous la proposons – comme le moyen de rechercher et d'établir de nouveaux paradigmes de coexistence et de compréhension entre les hommes. Il

est impossible d'exister sans les autres, et il est toujours possible de vivre en paix avec les autres.

Nous considérons que la proposition consistant à proclamer 2009 l'Année internationale de la réconciliation est une initiative qui, dans le cadre des relations internationales, est conforme aux relations entre les États, les pays, les peuples, les cultures et les personnes. Dans ce contexte, il faut envisager le pardon, la vérité, la justice et la miséricorde, comme l'affirment les théoriciens les plus modernes du règlement pacifique des conflits. Mais tant qu'elle continuera de penser que la guerre est le moyen de parvenir à la paix, l'humanité – qui n'est déjà plus une entité abstraite – souffrira des maux actuels et d'autres encore plus graves, qui nous plongeront dans les ténèbres et la barbarie.

La réconciliation est le résultat de la mise en pratique d'une éthique et de valeurs positives supérieures aux intérêts étroits. Elle exige de faire du bien commun et de la dignité humaine la pierre angulaire du développement. La réconciliation suppose d'analyser et de surmonter les causes de la violence et de l'oppression, ainsi que les origines des problèmes et des menaces qui pèsent sur l'humanité. La réconciliation est également le résultat ou la conséquence de l'autoévaluation de notre culture et de nos modes de penser, enclins au bellicisme ou à l'égoïsme, et pour lesquels la réconciliation constitue un défi.

C'est pourquoi nous croyons que les perspectives de toutes les vues et de toutes les religions du monde, de tous les systèmes politiques, de tous les peuples et de toutes les personnes peuvent contribuer à la réconciliation mondiale grâce à des actions, des plans et des programmes qui finiront par créer les conditions d'une plus grande unité de l'humanité, car c'est seulement en étant unis que nous pourrons faire face aux problèmes communs à tout un chacun, bien qu'ils ne soient pas le fait de tout le monde, comme c'est le cas par exemple de la grave crise écologique qui touche déjà des millions d'êtres humains.

Ainsi, par le biais d'une réconciliation systématique et pratique, promue par les États et les citoyens, nous pourrions mener à bien des actions concrètes et nécessaires dans toute société, en tenant compte de son histoire et de sa culture. La réconciliation entre les États en conflit, entre les gouvernements, entre les citoyens, entre les hommes et les femmes, entre les générations, entre les êtres

humains et la nature, entre les religions, entre les groupes ethniques et les cultures, entre le Nord et le Sud, entre les pays développés et les pays pauvres sans accès à la technologie, est l'essence même d'une réconciliation dans un monde où les antagonismes, les fractures et la discorde pourraient entraîner notre disparition.

Pour cette grande valeur que constitue la paix – un don acquis non pas par le biais de victoires militaires mais grâce à une vie de fraternité et de justice – cette initiative visant à déclarer 2009 Année internationale de la réconciliation a une importance vitale. Nous proposons qu'elle soit célébrée avec énergie et vitalité par toutes les pays du monde. Elle a reçu l'appui du Groupe de haut niveau de l'Alliance des civilisations, établi par l'ONU; du Forum mondial de la société civile; du Conseil mondial des Églises; de l'Institut Martin Luther King de recherche et d'action sociales de l'Université polytechnique du Nicaragua; du réseau d'organisations de la société civile qui œuvrent en faveur d'une culture de paix dans le monde; et de nombreuses autres entités de la société civile mondiale.

Au nom des Gouvernements argentin, brésilien, salvadorien, guatémaltèque, hondurien, panaméen, costaricain, mauricien, philippin, rwandais et de mon propre gouvernement, celui du Nicaragua, nous demandons aux membres d'appuyer cette initiative, le projet de résolution A/61/L.22, intitulé « 2009, Année internationale de la réconciliation », qui contient sept alinéas et trois paragraphes.

Le premier alinéa du préambule rappelle les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies dont nous estimons qu'ils ont une grande pertinence pour le processus de réconciliation, notamment l'objectif visant à réaliser, par des moyens pacifiques et conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations de caractère international.

Au deuxième alinéa, l'Assemblée générale constate qu'il est particulièrement nécessaire et urgent qu'un processus de réconciliation ait lieu dans certains pays et certaines régions qui ont traversé une situation de conflit dont la société a pâti et par laquelle elle a été divisée sur les plans interne, national et international, ou qui se trouvent encore dans une telle situation.

Au troisième alinéa, l'Assemblée générale constate que le système des Nations Unies en général et la communauté internationale sont souvent amenés à

lancer et à entretenir des processus de réconciliation, du fait de diverses activités qu'ils mènent.

Au quatrième alinéa, l'Assemblée générale reconnaît que le dialogue mené dans un esprit de tolérance par des adversaires est une condition indispensable de la paix et de la réconciliation.

Au cinquième alinéa, l'Assemblée reconnaît également que la vérité et la justice sont des éléments indispensables à la réalisation de la réconciliation et d'une paix durable.

Au sixième alinéa, l'Assemblée se déclare consciente du rôle joué par les médias, propagateurs de l'information sur les processus de réconciliation.

Au septième et dernier alinéa, l'Assemblée se déclare convaincue que la proclamation d'une Année internationale de la réconciliation à la fin de la première décennie de ce nouveau millénaire offrira à la communauté internationale l'occasion de poursuivre, avec la participation active de toutes les parties concernées, l'action menée pour élaborer des mécanismes de réconciliation, qui sont nécessaires à l'établissement d'une paix solide et durable et en sont la condition.

Au paragraphe 1, l'Assemblée se déclare absolument décidée à chercher à faire intervenir des processus de réconciliation dans les sociétés touchées ou divisées par un conflit.

Au paragraphe 2, l'Assemblée décide de proclamer 2009 Année internationale de la réconciliation.

Enfin, au paragraphe 3, l'Assemblée invite les gouvernements et les organisations internationales ou non gouvernementales concernés à apporter leur appui aux processus de réconciliation se déroulant dans des sociétés touchées ou divisées et à organiser et réaliser des programmes appropriés dans les domaines culturel, éducatif et social afin de promouvoir l'idée de réconciliation, notamment en tenant des conférences et des séminaires et en diffusant l'information concernant la question.

Nous espérons que ce projet de résolution n'aura aucune incidence financière pour l'Organisation et qu'il sera adopté par consensus. Nombre de personnalités, de spécialistes de la paix, d'universités et d'organisations nationales de la société civile ont exprimé leur appui à cette proposition de réconciliation pour l'année 2009 et l'ont acceptée et approuvée.

La Présidente (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/61/L.22. Je tiens à signaler que depuis la présentation du projet de résolution, le Chili s'est joint à la liste des auteurs.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de décision A/61/L.22?

Le projet de résolution A/61/L.22 est adopté (résolution 61/17).

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier les interprètes de leur patience et de leur coopération.

Je donne maintenant la parole à la représentante de la République bolivarienne du Venezuela, qui souhaite expliquer sa position sur la résolution qui vient d'être adoptée.

M^{me} Escobar-Gómez (Venezuela) (*parle en espagnol*) : La délégation vénézuélienne voudrait faire une déclaration pour expliquer sa position après l'adoption de ce projet de résolution.

Nous nous félicitons de l'initiative louable du Nicaragua de nous présenter ce projet de résolution qui vise à promouvoir la paix grâce à la proclamation de l'année 2009 Année internationale de la réconciliation.

Nous voudrions faire une déclaration interprétative sur le sixième alinéa du préambule de la résolution, celui relatif au rôle des médias.

En République bolivarienne du Venezuela, certains médias, abusant de leur grande liberté d'expression, manipulent l'opinion publique et empoisonnent les esprits de certaines catégories de la population vénézuélienne – tout cela en conjonction avec certains secteurs des États-Unis d'Amérique, qui ont été jusqu'à lancer un appel à l'assassinat de notre Président, M. Hugo Chávez Frías.

Le cas du Venezuela n'est pas unique. L'utilisation inappropriée et antidémocratique des moyens de communication constitue la menace la plus grave pour la liberté d'expression et la réconciliation.

La Présidente (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 150 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Programme de travail

La Présidente (*parle en anglais*) : J'informe les membres de certaines révisions apportées au programme de travail de l'Assemblée générale. À la demande des auteurs, l'examen du point 15 de l'ordre du jour, « Zone de paix et de coopération dans l'Atlantique Sud », a été reporté à une date ultérieure. L'examen du point 27 de l'ordre du jour, « Conflits prolongés dans la région du groupe GUAM et leurs incidences sur la paix, la sécurité et le développement », initialement prévu le lundi

4 décembre 2006, a été repoussé au jeudi 7 décembre 2006 au matin, en tant que deuxième question.

L'examen du point 110 de l'ordre du jour, « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale », également prévu pour le lundi 4 décembre a été reporté au mardi 12 décembre dans la matinée. Le mercredi 6 décembre dans l'après-midi, l'Assemblée générale examinera le rapport de la Première Commission.

La séance est levée à 13 h 30.